



Un guide pratique pour passer à l'action

ACCESS > R

L'accessibilité des services
à la population en milieu rural

Le sommaire



Un guide pratique pour passer à l'action

>	L'ÉDITO Valoriser et partager les bonnes pratiques et les démarches innovantes	P. 2
>	L'INTRODUCTION Les objectifs du guide : pourquoi, pour qui, comment ?	P. 4
>	L'ANALYSE Les définitions et les enjeux	P. 5
	Les leviers identifiés	P. 5
	Le credo d'Access'R	P. 10
	LES FICHES OUTILS	
>	1 Connaître son territoire	P. 13
>	2 Faciliter l'accès aux services publics et à la culture	P. 25
>	3 Renforcer la présence médicale	P. 37
>	4 Maintenir les commerces de proximité	P. 49
>	5 Revitaliser son territoire	P. 59

Valoriser et partager les bonnes pratiques et les démarches innovantes

Access'R (ACCeSSibilité des ServiceS à la population en milieu Rural) est un projet de 3 ans. Il a été lancé en 2018 par Leader France, la Fédération nationale des territoires ruraux et 15 partenaires français et européens, tous engagés dans le programme européen de développement rural LEADER.

Ce projet a été élaboré et décliné dans le cadre de l'appel à mobilisation collective pour le développement rural initié par le Réseau Rural National.

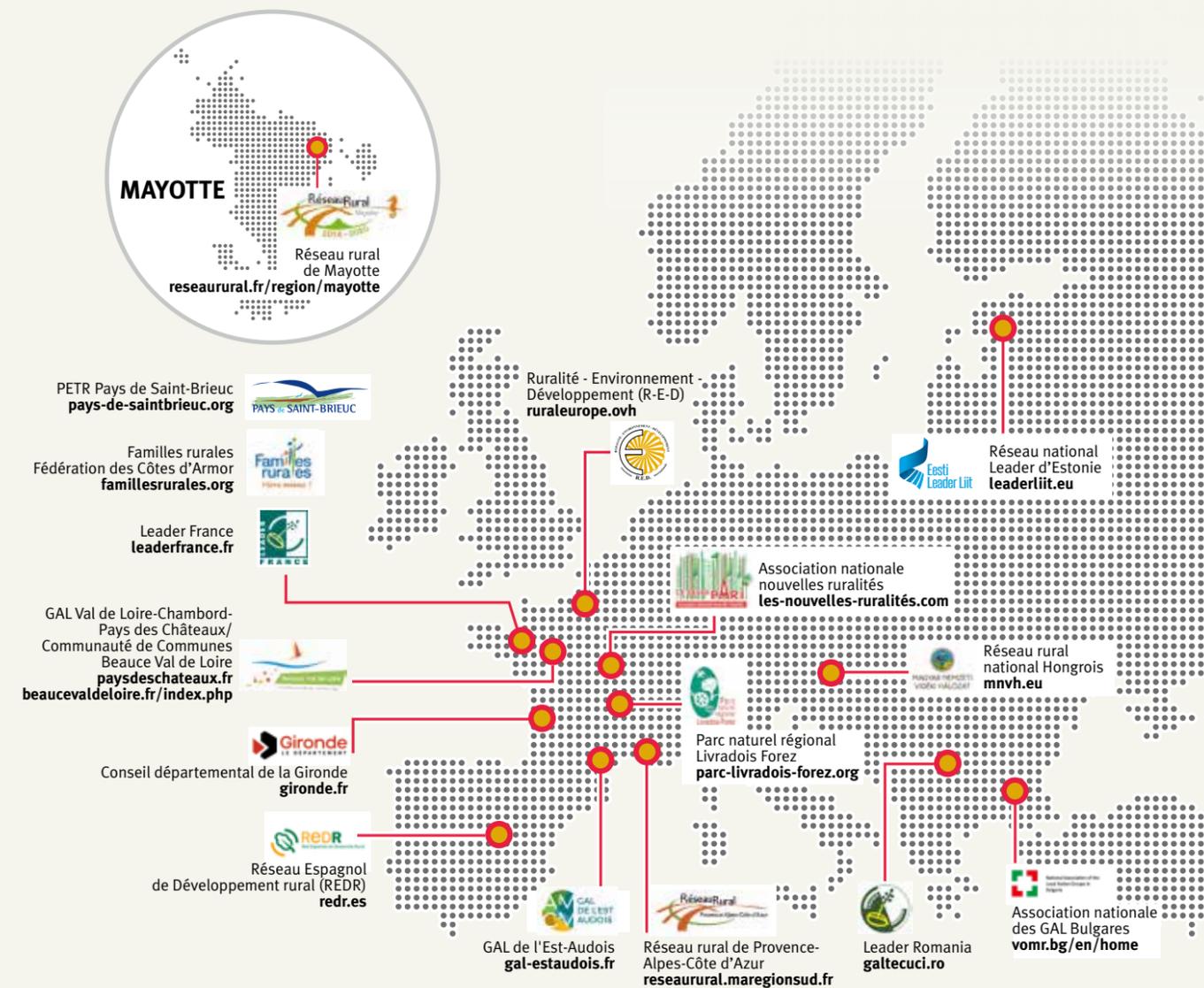
Il a pour but de rechercher, valoriser et partager les bonnes pratiques et les démarches innovantes qui favorisent l'accessibilité, le maintien et la revitalisation des services à la population en milieu rural.

L'image des ruralités a été renforcée avec la pandémie. Pour autant, les services aux publics, leur maintien et leur développement, représentent toujours un enjeu majeur pour ces ruralités. Cette problématique au cœur des questionnements de nos concitoyens invite à réfléchir à de nouvelles formes de présences des différents services postaux, scolaires, médicaux, sociaux...

Après un premier recueil d'expériences, paru en septembre 2020, Leader France et ses partenaires proposent aujourd'hui un guide pratique. Il intègre des éléments d'analyses pour mieux comprendre les leviers qui peuvent favoriser l'accès aux services ainsi que des fiches-outils qui décrivent les démarches, les dispositifs pour passer à l'action.

Thibaut Guignard
président de Leader France
et l'ensemble
des partenaires Access'R

Les partenaires Access'R



L'INTRODUCTION

OBJECTIFS DU GUIDE : pourquoi, pour qui, comment ?

Ce Guide pratique, fruit d'un travail collectif de recensement et d'analyse mené pendant trois ans par les 16 structures partenaires d'ACCESS'R va accompagner les porteurs de projets qui souhaitent structurer ou renforcer la présence des services sur leur territoire. Conçu comme un véritable livre de recettes, il présente une vingtaine d'outils concrets et de dispositifs d'aides européennes.

Vous allez y trouver des conseils et des solutions pour :



- prendre les meilleures décisions



- mettre en œuvre les démarches adaptées



- rechercher les financements utiles



- favoriser et appliquer la gestion et la méthodologie de projet

6 THÉMATIQUES Y SONT DÉVELOPPÉES :

- l'identification des besoins et la connaissance de son territoire, à travers une logique de transitions
- les services publics
- la culture
- la santé
- les commerces de proximité
- les réponses collectives et collaboratives dans les projets de revitalisation des territoires

Les fiches outils que vous y trouverez sont destinées à répondre de façon opérationnelle aux nombreuses questions et problématiques auxquelles vous êtes confrontés dans le montage des projets que vous portez et construisez.

Pour aller plus loin, le site internet accessr.eu vous propose des ressources complémentaires et plus détaillées (rapports, documents, reportages...).



Accompagner les porteurs de projets pour renforcer la présence des services sur les territoires.



© RICHES Tag22

L'ANALYSE

LES DÉFINITIONS ET LES ENJEUX

Les services à la population répondent aux besoins qu'ont les habitants pour vivre sur le territoire. Il existe donc différents paniers de services (en fonction des besoins des publics) et différents niveaux de services (services de proximité, services intermédiaires, services de centralité et services métropolitains). Qu'ils soient marchands et non marchands, ces services peuvent être fournis par l'État ou les collectivité

tés territoriales, gérés en régie ou par délégation à un opérateur privé ou un organisme sans but lucratif. Ils peuvent aussi être pris en charge directement par des associations, des entreprises ou des collectifs citoyens. Leur absence, leur disparition ou les difficultés à y accéder contribuent à la fracture territoriale.

L'accessibilité et la présence des services répondent à trois enjeux principaux :

1. Prévenir la désertification des zones rurales par l'amélioration de la qualité de vie des habitant·e·s (désenclavement du territoire, relocalisation des services dans les villages).

2. Accompagner et conforter l'attractivité des campagnes, par le développement endogène et une approche holistique des territoires (développement de nouvelles activités, valorisation des ressources locales et du potentiel de développement des territoires, innovation économique, sociale et écologique).

3. Proposer un accompagnement spécifique des populations pour garantir l'accès aux droits et aux biens essentiels de l'ensemble des habitant·e·s.



© D.R.



Répondre aux besoins des habitants pour bien vivre leur territoire.

LES LEVIERS IDENTIFIÉS

Parmi les 250 projets répertoriés, les partenaires Access'r ont pu identifier plusieurs leviers d'actions pour maintenir ou développer l'offre de services en milieu rural et de faciliter leur accessibilité :

- les services itinérants et les solutions de mobilité,
- la mutualisation des services,
- les partenariats public/privé,
- les démarches SMART,
- l'inscription dans une démarche globale, la dynamique de territoire, la vision systémique
- la digitalisation des services et les outils numériques,
- les démarches coopératives, participatives et citoyennes, la gouvernance partagée, l'appropriation par les usagers,

- la mise en réseau, la synergie des acteurs, la bonne concertation, la convergence des intérêts et les dynamiques,
- la valorisation des ressources locales, moteur d'un développement économique responsable,
- l'accompagnement des initiatives, l'animation, l'ingénierie dédiée,
- l'approche bottom-up, la démarche Leader,
- les échanges de bonnes pratiques et la coopération entre territoires pour inventer, expérimenter de nouveaux projets, ajuster des actions,
- l'effet levier des fonds mixtes, les financements pour les investissements,
- à noter aussi les opportunités révélées par les périodes de crise (= résiliences des territoires ruraux).

Focus sur 4 leviers

1

**LA COOPÉRATION
ET LA MUTUALISATION**

La participation citoyenne, l'implication du tissu associatif local et les démarches liées à l'économie sociale et solidaire (économie de partage) sont aujourd'hui essentielles à la revitalisation des territoires ruraux. On constate que de nombreux services sont créés et gérés sur une base participative, impliquant de près ou de loin l'ensemble des acteurs (population, Administration, élu-e-s locaux, chambres de commerces, secteur privé...). Le travail en réseau permet aussi de pérenniser un service en réduisant les coûts de certaines prestations, d'améliorer sa qualité ou de faciliter son accessibilité.

Relocaliser les services et les rassembler sous un même toit permet de répondre au besoin de proximité exprimé par la population rurale et permet d'augmenter la fréquentation et l'offre de services pour les usagers (accès facilité, gamme de services élargie). La mutualisation permet également les économies d'échelle

en réduisant les coûts d'investissement et de fonctionnement pour les acteurs du projet et les collectivités partenaires (optimisation des locaux, achats groupés, mutualisation de compétences, partage de connaissance et d'outils...) tout en améliorant la qualité des services disponibles.

Ainsi par exemple, de nombreux lieux multiservices ont pu voir le jour grâce à un partenariat public/privé – la collectivité met à disposition des moyens (terrain ou locaux par exemple) et l'opérateur privé offre ses compétences et ses ressources. La collectivité peut aussi mettre à disposition ses moyens humains et ses compétences techniques. Dans ce type de démarche, l'échelon communal joue un rôle primordial. De manière plus générale, pratiquer une économie circulaire contribue à développer tout un village et structurer l'offre de services sur un territoire. ■



© D.R.

“

Pratiquer une économie circulaire contribue à développer tout un village.

2

L'ITINÉRANCE ET LES MOBILITÉS

En milieu rural, les services sont souvent éloignés des lieux de vie et leur accès n'est possible qu'en voiture. Selon une étude de l'INSEE, 31% des ménages ruraux se retrouvent ainsi en situation de vulnérabilité face aux déplacements contraints⁽¹⁾. Les plus concernés sont les personnes isolées, les seniors, les personnes en situation de handicap mais aussi les familles monoparentales et les jeunes.

Pour remédier aux fractures sociales et territoriales qui en découlent, plusieurs leviers existent : redéploiement de l'offre de transport, aménagement des territoires, promotion des mobilités douces, rapprochement des lieux de vie et des lieux d'activités ou encore les mobilités inversées.

Pour les territoires ruraux, l'itinérance permet d'amener les services au plus près des populations⁽²⁾. C'est une réponse concrète qui améliore considérablement la couverture de services de proximité, simplifie le quotidien des habitant-e-s, crée de l'emploi au niveau local, nourrit le lien social et redonne vie aux campagnes. Bien sûr, le service itinérant doit être adapté aux réalités de chaque territoire, aux besoins et aux usages des habitant-e-s. Inverser les mobilités, « c'est réduire notre dépendance à la voiture individuelle, gagner du temps, réduire notre budget transport et notre empreinte environnementale, diversifier le champ des possibles, promouvoir les circuits courts et de proximité » (source : Mon p'tit camion).

Par ailleurs, la démarche de médiation (« aller vers ») facilite également l'accessibilité physique des populations vulnérables et isolées aux services de santé et de prévention, mais aussi aux services juridiques et sociaux. Les rencontres de proximité peuvent être organisées à domicile ou sur les lieux de vie, à des horaires souvent plus adaptés aux contraintes des populations. Cela permet de retisser les liens et la confiance et facilite le retour dans le droit commun et donc l'accès aux services essentiels.

Enfin, une réflexion sur l'offre de transports et les mobilités au-delà des frontières administratives à l'échelle d'un bassin de vie est incontournable lorsque l'on souhaite améliorer l'accessibilité aux services en milieu rural. Promouvoir les mobilités douces et/ou partagées, adapter l'offre de transports en commun (bus, train) aux nouvelles pratiques et aux besoins des habitant-e-s, aménager des infrastructures cyclables, mettre en place de nouveaux services liés à la pratique du vélo... La clé de réussite d'une telle approche territoriale globale réside essentiellement dans la mise en place d'une démarche partenariale entre acteurs publics et acteurs privés ou associatifs. ■

⁽¹⁾ 1/3 de ces déplacements sont réalisés pour le travail et 2/3 pour la consommation de biens et services et pour les activités de loisirs.

⁽²⁾ En 2016, la France comptait 116 000 commerces itinérants (74% non alimentaires).

“



Proposition de la commission ACCÈS AUX SERVICES
DU PARLEMENT RURAL FRANÇAIS

Les progrès du numérique apportent un certain nombre de possibilités, d'où l'idée de la mise en place d'un Uber public rural, de façon à ce qu'avec une application, les habitants puissent avoir accès, dans un bassin de vie, à différents chauffeurs agréés. La tarification pourrait se faire au niveau de l'intercommunalité ou être décidée au niveau national.

3

L'APPROCHE SMART ET NUMÉRIQUE

Si la proximité physique des services reste nécessaire, la dématérialisation de certains d'entre eux peut être un véritable atout pour les territoires ruraux. Les services digitalisés peuvent offrir de nouveaux services ou compléter et améliorer les services existants (notamment les démarches administratives et dans le domaine de la santé). Ils favorisent le savoir et l'accès à la formation ; renforcent les liens entre les habitants et leurs collectivités (plateforme de concertation), entre les consommateurs et les producteurs ou encore entre les touristes et les territoires ; ils facilitent l'économie collaborative (plateforme de covoiturage, de coworking, fablab...). Le numérique est un levier important du développement des territoires et de l'accessibilité des services.

Mais cela nécessite des aménagements et des infrastructures (déploiement de la fibre ou de la 4G pour en finir avec les zones blanches, modernisation des équipements) et de l'accompagnement des usagers (médiation numérique, formation...) pour éviter les fractures territoriales ou sociales.

Plus largement, la démarche SMART consiste à mettre en œuvre des pratiques innovantes de coopération, de solidarité, de participation citoyenne (depuis la conception des projets jusqu'au fonctionnement des services) ou de mobilisation du numérique afin d'apporter des solutions aux défis actuels des zones rurales : transition énergétique, mobilité, alimentation, éducation, santé, emploi...



Avec l'outil numérique, mettre en œuvre des pratiques innovantes de coopération, de solidarité, de participation citoyenne.

4

LES FINANCEMENTS**LES AIDES NATIONALES**

Aides-territoires facilite la recherche d'aides des collectivités territoriales et de leurs partenaires locaux (associations, établissements publics, entreprises, agriculteurs) en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers et d'ingénierie auxquels ils peuvent prétendre.

aides-territoires.beta.gouv.fr

LES FONDS EUROPÉENS

Un des leviers principaux pour la mise en place de nombreux projets est bien évidemment la capacité des acteurs à financer leurs ambitions. De nombreux financeurs existent, de la commune à l'État en passant par l'Union Européenne. Si les financeurs publics locaux sont souvent sollicités, cela est moins courant pour les financements européens, par crainte mais aussi souvent par manque de connaissance des acteurs qui ne savent pas que ces financements ne sont pas uniquement destinés aux grands projets structurants ! Ainsi, plusieurs fonds et programmes de financements existent pour financer les « petits projets » portés par des communes ou des acteurs privés tels que les entreprises ou les associations.

Il était prévu de réaliser plusieurs fiches outils pour présenter ces différents dispositifs. Cependant, les événements de l'année 2020 ont chamboulé le calendrier européen et au moment de la rédaction de ce guide, l'ensemble de ces financements sont en cours de révisions au sein des institutions européennes. Si leurs grands objectifs ne changent pas, les détails de mise en œuvre ne sont à ce jour pas connus. Il nous a donc paru plus pertinent de n'en faire qu'une présentation succincte.

Erasmus +

Programme qui permet notamment d'organiser des temps d'échanges et de formation pour adultes entre structures et entreprises de l'Union européenne.

Horizon 2020

Programme autour de la recherche et de l'innovation. Permet de financer des projets dans ce cadre, également adapté pour des petites organisations et pouvant tourner autour de questions liées à la ruralité.

Programmes opérationnels FEDER

Une partie des Fonds FEDER est gérée par plusieurs régions et tournée autour de grandes questions territoriales (autour des massifs ou des zones transfrontalières par exemple).

LEADER

Une partie de la gestion du FEADER est gérée territorialement autour des questions de développement local en milieu rural par les Groupes d'Action Locale (il en existe 330 en France). Ce programme permet de financer des petits projets.

Les informations seront actualisées et disponibles courant 2021 à l'adresse suivante : europe-en-france.gouv.fr



LE CREDO D'ACCESS'R

CE QUE NOUS RETENONS

DES BONNES PRATIQUES ÉTUDIÉES

Les besoins des populations évoluent et de nouveaux services se mettent en place pour y répondre, tant en termes de contenus que sur la forme (télétravail, modes de garde adaptés aux horaires atypiques, digitalisation des services, création de lieux nouveaux, facteurs de lien social, services itinérants...).

Si les services sont en pleine mutation (réorganisation des modes d'intervention des services publics, dématérialisation, fermeture de services « non rentables » ...), leur proximité et leur facilité d'accès n'en demeurent pourtant pas moins indispensables. Car il ne suffit pas que le service existe pour qu'il soit considéré comme accessible ! Il faut aussi prendre en compte les délais, le coût, la facilité d'accès, la qualité du service rendu...

En outre, le concept de « village serviciel » est à développer car, au-delà des infrastructures existantes il s'articule autour du service rendu à l'utilisateur. Par exemple, une gare cesse ainsi d'être un lieu de mobilité. Elle se défait de sa mission d'origine et se transforme en un lieu de vie adossé à des services. **Autrement dit, il faut laisser place à l'imagination, à l'expérimentation et à l'intelligence collective.**

Les leçons de nos expériences

1 Bien connaître son territoire, ses spécificités, ses ressources et identifier les besoins des habitants.

2 Impliquer les usagers dans la mise en place et la gestion des services (implication des acteurs locaux et transversalité dès l'initiative reconnaissance valorisation des dynamiques du territoire).

3 Considérer certains services à la population comme des biens communs essentiels.
De la même manière que l'eau est considérée à la fois comme un service (public ou privé) et comme un bien commun (dont personne n'est exclu de l'usage), de nombreux autres services pourraient aussi être pensés de la même façon (service de santé spécialisée, accès à l'école ou aux études, droit à une alimentation saine et équilibrée, droit à un logement digne...).

4 Réfléchir en termes de services transversaux et interconnectés (convergence des intérêts, mutualisation des énergies et des moyens ; capacité d'adaptation et d'innovation des acteurs pour faire fonctionner le projet).

5 Penser un lieu de services comme un lieu de vie, construit autour d'un pôle structurant et donner de l'importance à la dimension conviviale des projets, au lien social, à la mise en réseau et à la coordination des différents acteurs et partenaires (sortir des spécificités pour rassembler).

En bref,

- laisser place à l'imagination, à l'expérimentation et à l'intelligence collective
- bien connaître son territoire
- impliquer les usagers
- considérer certains services à la population comme des biens communs essentiels
- réfléchir en termes de services transversaux et interconnectés
- penser un lieu de services comme un lieu de vie.





LES FICHES OUTILS

ONGLET 1

CONNAÎTRE son territoire

ONGLET 2

FACILITER l'accès aux services publics et à la culture

ONGLET 3

RENFORCER la présence médicale

ONGLET 4

MAINTENIR les commerces de proximité

ONGLET 5

REVITALISER son territoire

1

CONNAÎTRE son territoire

- | | | |
|----------------|--|-------|
| <u>OUTIL 1</u> | Élaborer une cartographie participative des services et de leur accessibilité | p. 15 |
| <u>OUTIL 2</u> | Analyser son territoire avec Girondescopie | p. 17 |
| <u>OUTIL 3</u> | Réaliser un schéma local d'accès aux services | p. 20 |
| <u>OUTIL 4</u> | Construire une stratégie de développement local à l'échelle d'un territoire LEADER | p. 22 |





ÉLABORER UNE CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE DES SERVICES ET DE LEUR ACCESSIBILITÉ



(Source : ADRETS)

Présentation du contexte

L'information sur les services au public existe mais elle est souvent dispersée et incomplète notamment si l'on s'appuie sur une définition multicritère de l'accessibilité. L'ADRETS (association pour le développement en réseau des territoires et des services) a conçu un kit à destination des territoires qui souhaitent aller plus loin dans les démarches d'accessibilité des services. Vous avez recensé les services au public de votre territoire, vous avez peut-être aussi dressé un schéma de développement

des services, et vous cherchez désormais des actions à mettre en place pour améliorer leur accessibilité ? Avez-vous pensé à vous appuyer sur les informations détenues par les habitants du territoire, destinataires et usagers des services ?

Ce kit (disponible en intégralité sur le site accessr.eu) propose une méthodologie pour créer une cartographie participative des services et de leur accessibilité. ■

Présentation de l'outil

OBJECTIF

Grâce à cet outil, les territoires peuvent offrir à leurs habitants (et personnes de passage) un espace pour chercher ou apporter de nouvelles informations sur «leurs» services publics.

DÉMARCHE

PREMIÈRE ÉTAPE : identifier les services que l'on veut recenser sur un territoire.

L'ensemble des services à la population peut être retenu ; ou bien le choix peut être fait de cibler certains services, en fonction du public auxquels ils sont adressés (jeunes enfants, personnes âgées, chômeurs, créateurs d'entreprise, etc...).

Une liste de 6 bouquets de services, théorisés par l'ADRETS, peut servir de base au recensement des services :

1. services régaliens et administrations (caractère gratuit)
2. besoins liés à la santé et au social
3. services aux personnes
4. éducation et emploi
5. vie quotidienne (services marchands, culture, sports et loisirs)
6. habitat et mobilité

DEUXIÈME ÉTAPE : affiner le recensement sur le territoire, avec le concours de partenaires locaux et des usagers.

L'accessibilité des services ayant en effet une dimension résolument transversale, cela implique que tous les partenaires peuvent potentiellement être concernés et donc associés au processus de recensement. Mais n'oublions pas que ce sont les usagers des services eux-mêmes

qui sont au cœur du projet et qu'ils doivent donc être associés également.

La mobilisation des citoyens intervient dès la mise en place de l'action, notamment à travers les associations de citoyens (UDAF, APF, ...) qui participent au recensement des services. Puis c'est surtout pour faire émerger et faire vivre la cartographie des services sur le territoire que les citoyens ont toute leur place : la cartographie se veut participative, ce sont donc des citoyens pionniers qui créent les premières fiches services «sur le terrain», un noyau dur de contributeurs qui a pour vocation d'essaimer. ■

© D.R.



MÉTHODE D'ACCOMPAGNEMENT PRÉCONISÉE PAR L'ADRETS POUR ENCOURAGER LA CONTRIBUTION CITOYENNE

L'amélioration de l'accessibilité des services passe par l'implication directe des usagers dans le processus de renseignement des informations liées au service. Avant d'ouvrir une action au grand public en proposant par exemple une plateforme collaborative en ligne, il est intéressant de tester les outils proposés auprès d'un pool de citoyens. Pour cela on peut s'appuyer sur des structures du territoire proposant des animations auprès du grand public (centres sociaux, espace public numérique, MJC etc.)

LES "ACCESS PARTIES" : s'il est possible de mobiliser un Centre social ou un Espace public numérique par exemple, il est alors envisageable d'organiser des animations autour de l'outil mis en place pour l'amélioration de l'accessibilité des services publics. Ces "Access parties", en référence aux "Cartoparties" d'OpenStreetMap (animations organisées sur les territoires afin de cartographier une ville ou un quartier), permettent donc aux citoyens volontaires de s'approprier les outils proposés par l'ADRETS, pour participer au recensement qualitatif des services. Ces réunions conviviales ont pour but d'expliquer le projet et de lancer la participation citoyenne de façon collective, tout en encourageant la contribution individuelle pour la suite du projet.

Il est alors intéressant d'associer les associations de citoyens déjà mobilisées en amont qui permettent de porter un regard très précis sur la thématique traitée. Le résultat est gratifiant pour les participants, qui peuvent voir les modifications apportées directement en ligne si le formulaire est numérique et connecté au web.

COMMENT FAIRE SI...

CONSEILS EN CAS DE FREINS, DIFFICULTÉS

Le caractère innovant réside dans l'intervention citoyenne des usagers dans le processus d'amélioration de la gestion des informations relatives à un service. Comme toute innovation et comme tout changement d'habitude, cela peut susciter des craintes. Il faut donc veiller à associer la majorité des acteurs dès le début de l'action, afin de ne pas générer d'incompréhensions, de frustrations, ni de laisser les pourvoyeurs de services se sentir «dépossédés» de leurs données. La mobilisation des partenaires peut être plus ou moins importante en fonction de l'objectif et de l'ambition du projet.

RÈGLES D'OR

- Cibler les services que l'on veut recenser sur un territoire
- Identifier les acteurs du territoire sur lesquels s'appuyer pour mobiliser les citoyens
- Impliquer directement les usagers

POUR ALLER PLUS LOIN

ADRETS, kit de transfert « cartographie participative de l'accessibilité des services » (2015). www.adrets-asso.fr

ANALYSER SON TERRITOIRE AVEC GIRONDESCOPIE, PORTAIL DE LA CONNAISSANCE TERRITORIALE DE LA GIRONDE



Présentation du contexte

La Gironde accueille 20 000 nouveaux habitants chaque année. Cette dynamique modifie la structure démographique de certains secteurs et renforce l'attractivité résidentielle de territoires aussi bien périurbains que ruraux, faisant ainsi évoluer les besoins en matière d'accessibilité aux services. Parallèlement, la réalité contrastée du département, en métropole et zones périurbaines ou rurales, fait apparaître des zones de carence en termes d'accès aux services.

Pour analyser les besoins et les pratiques des populations, construire et organiser l'offre locale de services, le

Département de Gironde s'appuie sur plusieurs dispositifs comme le Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), les Pactes territoriaux (outils de dialogue) ou encore l'Observatoire du territoire.

GIRONDESCOPIE, le portail de la connaissance territoriale de la Gironde, a pour objectif de réunir et de mutualiser l'ensemble des ressources nécessaires à l'analyse et à la représentation des dynamiques territoriales, notamment dans le domaine des services à la population.

Présentation de la démarche

Le SDAASP est un cadre législatif et réglementaire prévu par la Loi NOTRe. Adopté en décembre 2017 pour 6 ans, il comprend un programme d'actions basé sur 2 notions : les services au public et leur accessibilité.

Les objectifs du schéma sont les suivants :

- **corriger les inégalités territoriales d'accès aux services**, par une action en faveur des équipements de proximité sur les territoires en déficit (santé, commerce, services publics, petite enfance),
- **améliorer l'accessibilité à l'offre des publics fragiles**, notamment par un accompagnement aux usages numériques favorisant l'accès aux droits, par la coordination de l'information en faveur des personnes âgées sur l'ensemble du territoire, par un accès facilité aux sports et loisirs,

- **prendre en compte**, dans la conception des nouveaux services, aussi bien l'évolution des modes de vie d'un département métropolitain que les besoins spécifiques (insertion, handicap).

En 2020, le Département de Gironde a réalisé un bilan technique à mi-parcours du schéma, ciblé sur l'analyse des paniers de services, pour confirmer ou réajuster les dynamiques identifiées lors de l'élaboration initiale du schéma. Il s'est appuyé sur des données statistiques type INSEE mais également sur des outils développés en interne pour affiner son analyse.

Cela a permis :

- **d'identifier les nouvelles dynamiques territoriales** et l'évolution des secteurs identifiés en carence en 2016,
- **d'analyser l'action du Département** par rapport aux carences identifiées,
- **de repérer les priorités d'actions** pour la suite.

Mise en œuvre

- Données-sources et notions-clés étudiées :
 - › Ciblage de l'analyse sur les services de proximité et intermédiaires, correspondant aux périmètres étudiés (EPCI),
 - › La composition des paniers de service.

- Comparaison des indicateurs nationaux définis dans le Schéma.
- Données statistiques issues de l'INSEE : analyse quantitative en matière d'accès physique aux services après nettoyage des données INSEE.

La première étape a consisté à traiter et analyser les données à l'aide de tableaux croisés dynamiques et de l'application QUERY (qui permet de nettoyer les datas). Des graphiques synthétiques en datavisualisation, puis des cartes thématiques évolutives, ont ensuite été réalisées pour « faire parler les données » et faciliter la compréhension et l'analyse des chiffres.

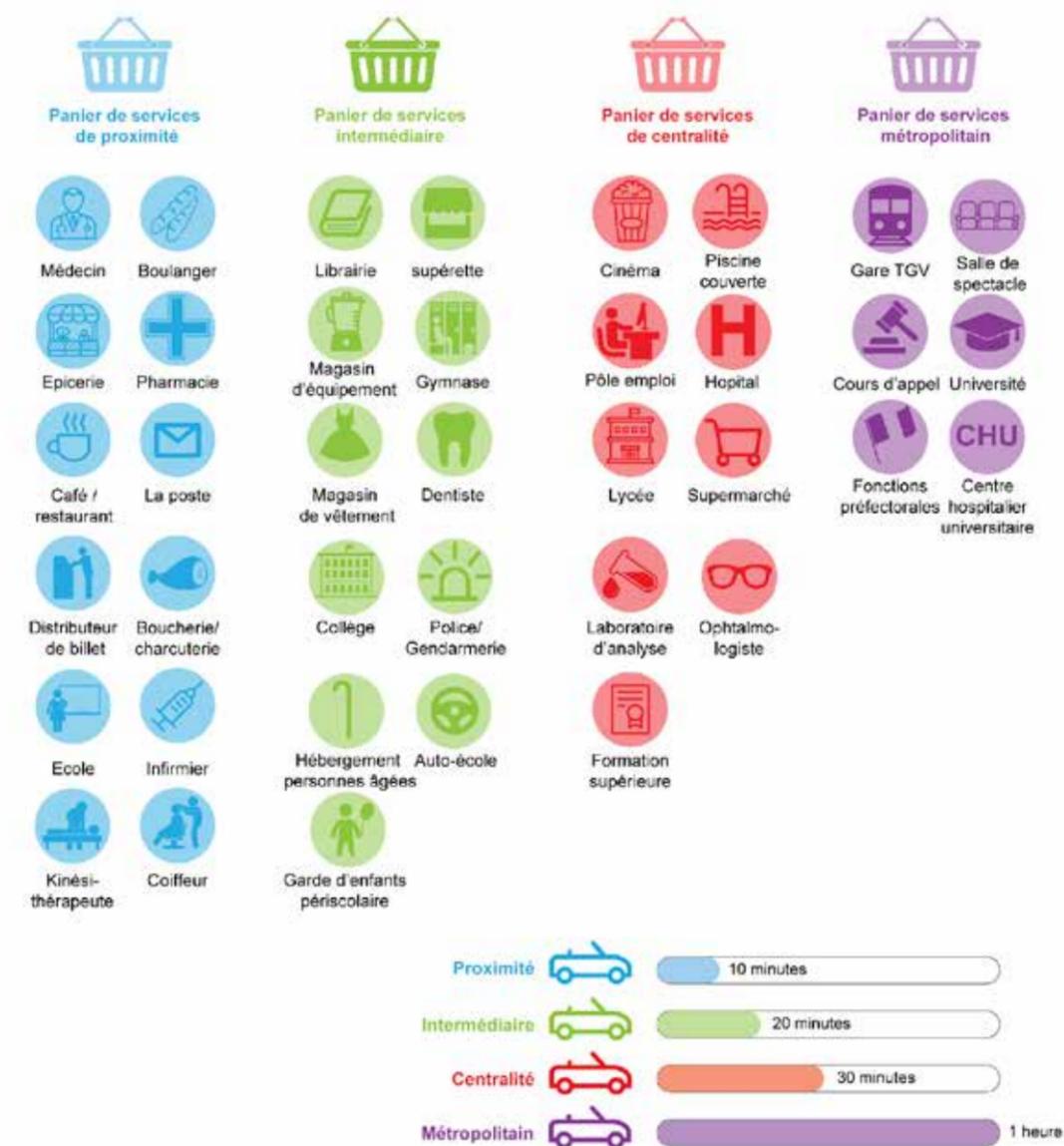
Une attention particulière a été portée sur les dynamiques démographiques (présence des populations) pour mesurer et comprendre les facteurs d'attractivité (hausse des services de proximité marchands, mise en place de

zones commerciales structurantes...) et comparer les dynamiques des différents territoires.

Ce travail doit contribuer à faire évoluer les actions en faveur de l'amélioration de l'accès des services au public : santé, collèges, piscines, Petite Enfance, renforcement des services publics (rôle majeur des Pôles Territoriaux de Solidarité pour l'accompagnement des publics), appui aux commerces de proximité (dispositif d'aide au commerce rural), contrat de « ville d'équilibre », orientations d'aménagement...

EXEMPLES D'INDICATEURS DU SDAASP

Services publics	Espace France Services (EFS)	Taux de couverture communale de la population ayant accès à un EFS à moins de 20 minutes*
	Personnes âgées Personnes handicapées	Nombre MSAP/EFS créées et leur localisation au regard des territoires carencés
	Tiers-lieux	Taux de couverture en CLIC 1 et CLIC 3 Taux de place en structures d'hébergement pour personnes âgées (nombre de places par rapport au nombre de personnes âgées dépendantes selon APA)
Santé	Praticiens	Nombre de tiers-lieux créés/ localisation Taux de couverture des communes ayant accès à un tiers-lieu à moins de 20 minutes
	Offre de santé	Nombre de MSP créée/ localisation Taux de couverture communale de la population par une MSP à 20 minutes Densité des médecins spécialistes (nombre de médecins pour 10 000 habitants)
	Petite enfance	Taux de couverture communale de la population ayant bénéficié d'un projet e-santé Nombre de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) formées
Éducation Jeunesse	Petite enfance	Taux de couverture en structures collectives (nombre de places / population 0-3 ans) Taux de couverture en assistante maternelle
	Services éducatifs	Taux de répartition par commune des collèges et des jeunes à scolariser de 11 à 14 ans
Culture Sport-loisir	Culture	Densité des équipements culturels pour 1 000 habitants
	Sport-Loisir	Densité des équipements sportifs pour 1 000 habitants
Commerces	Commerce de proximité	Densité des commerces de proximité pour 1 000 habitants
Mobilité Numérique	Mobilité	Taux de couverture des EPCI en TAD
	Numérique	Taux de couverture des espaces publics numériques (EPN) Évolution de la couverture population haut débit



POUR ALLER PLUS LOIN

Outils d'analyse territoriale

- GironDESCOPIE (<https://www.gironde.fr/collectivites/gironDESCOPIE>)
- Statistiques INSEE
- Geoclip
- gironDESCOPIE.fr - gironDESCOPIE@gironde.fr

Contrats de villes d'équilibre

Les objectifs de ce contrat signé entre le Département de la Gironde, les communes et les Communautés de Communes sont les suivants :

- faire de ces villes moyennes des « locomotives » qui revitalisent et irriguent le bassin de vie et renforcer les capacités de développement de chaque territoire,
- proposer aux villes moyennes un appui sur mesure (ingénierie et soutien financier) en s'engageant à moyen terme pour conduire des actions servant le projet de territoire, en lien avec les priorités départementales.

RÉALISER UN SCHÉMA LOCAL D'ACCÈS AUX SERVICES

(Source : ADRETS)



Présentation du contexte

De nombreuses évolutions incitent aujourd'hui les collectivités locales à s'interroger sur leur rôle dans la construction et l'organisation d'une offre locale de services adaptée aux besoins et aux pratiques de leurs habitants. Parmi ces évolutions, on peut citer la concentration des services publics en zone urbaine, la libéralisation des services et l'évolution de la stratégie des grands opérateurs (La Poste, EDF, la SNCF...), la transformation des attentes des usagers, ainsi que la dématérialisation et l'avènement des outils numériques, qui impactent les rapports des usagers aux services.

Deux enjeux majeurs se posent aux territoires ruraux, face à cette question de l'offre de services :

- un enjeu de cohésion et d'équité territoriales,
- un enjeu d'attractivité car la présence des services conditionne le potentiel de développement du territoire.

C'est dans ce cadre que l'ADRETS accompagne les EPCI, les communautés de communes ou les communes qui cherchent à développer leur offre de services au public ainsi que leur accessibilité, en élaborant de manière participative des schémas locaux de services.

Présentation de l'outil

OBJECTIF

Rendre autonome les communes accompagnées dans la structuration de leur offre de services.

DÉMARCHE

Il est primordial d'associer les citoyens et l'ensemble des acteurs locaux dans la mise en place du schéma. Les quatre grandes étapes de mise en place d'un schéma local :

1. diagnostic géographique pour identifier les acteurs présents, les manques, les plus-values sur le territoire. Importance d'avoir des acteurs-relais pour faciliter le lien avec les structures locales et recenser de manière exhaustive les services présents,
2. mise en réseau et interconnaissance entre les acteurs, organisation de rencontres professionnelles,
3. identification collective des thématiques (typologie de services, enjeux d'accessibilité, ...) ou des publics prioritaires (seniors, situation de handicap, jeunes...) puis validation de ces axes par la collectivité,
4. création de groupes thématiques pour élaborer un programme d'actions et définir le budget.

OUTILS

- **Cartographie collaborative** recensant les services sur le territoire (*voir fiche-outil 1*),
- **wiki** (plateforme collaborative) pour suivre le projet et les actions menées,



Un outil local pour des solutions locales !

- **enquête - diagnostic partagé** sur une thématique précise, qui s'appuie sur un focus groupe (une quinzaine de personnes ou de structures selon la thématique étudiée) et/ou sur une exposition itinérante pour aller à la rencontre des usagers et recueillir leurs besoins/leurs idées pour améliorer l'accès au service concerné,
- **outils d'animation et d'évaluation** du schéma.

COÛT DE LA PRESTATION

Entre 30 000 à 40 000 €.

COMMENT FAIRE SI...

CONSEILS EN CAS DE FREINS, DIFFICULTÉS

Il est très important de penser le schéma local en articulation avec les SDAASP afin de garantir la cohérence et la réussite du schéma. Le SDAASP permet d'avoir une base de travail autour des enjeux que rencontre le territoire.



RÈGLES D'OR

- Placer la population et les acteurs locaux au cœur de la démarche
- Favoriser la coopération entre les acteurs locaux
- Accepter le droit à l'expérimentation

POUR ALLER PLUS LOIN

EXEMPLES DE RÉALISATION :

- **Schéma de services du Pays de Maurienne (73)**
- **Diagnostic territorial et plan d'actions des services publics** - Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (04)

L'ADRETS forme également, en prestation pour le CNFPT de la Région AURA, les structures candidates au label Maison France Service (MFS). Cette formation apporte des outils, des ressources et des espaces d'échanges sur des thématiques aussi variées que la posture de l'aidant, le numérique, la gestion d'une MFS, la communication, les partenariats...

<https://adrets-asso.fr/>



CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE LEADER



Présentation du contexte

Le périmètre retenu par le Groupe d'Action Local (GAL) Haute Provence - Luberon pour la programmation LEADER 2014 - 2020 regroupait 96 communes et comptait 141 760 habitants (INSEE, 2012).

Dans le cadre de sa candidature LEADER 2014 - 2020, le Pays de Haute Provence et le Parc Naturel Régional du Luberon ont réalisé un diagnostic partagé pour identifier les enjeux du territoire. Le diagnostic a mis en évidence un territoire riche de sa dynamique démographique et de son

attractivité, qui restait néanmoins soumis à des risques de disparités territoriales, dont certaines pourraient, pour partie, être accrues par la disparition progressive de certaines activités.

L'analyse Atouts-Forces-Opportunités-Menaces (AFOM) avait notamment dévoilé un affaiblissement progressif des services tant dans leur répartition géographique sur le territoire, que dans la qualité des prestations proposées.

➤ LES SERVICES, UNE COUVERTURE TERRITORIALE À REPENSER

ATOUTS	FAIBLESSES
Bon niveau de services à l'échelle du territoire. Richesse du tissu associatif et culturel. Ouverture fin 2015 de l'Eco campus autour des énergies nouvelles.	Disparités fortes intra-territoriales. Zones en voie de désertification. Vieillesse des artisans et commerçants Signalétique au sein des villages et sur le territoire perfectible.
OPPORTUNITÉS	MENACES
Attractivité résidentielle génératrice de besoins de services. Dynamique de mutualisation à développer. Effet d'entraînement de l'ouverture de l'éco campus autour des énergies nouvelles.	Disparition des services publics, notamment dans les petits villages. Surdimensionnement des services d'enseignement / population scolarisée en baisse.



Présentation de la démarche

OBJECTIF

Définir une stratégie de développement en matière d'accès aux services.

MISE EN ŒUVRE

À l'issue du travail d'analyse constitué par le portrait de territoire et par le diagnostic AFOM évoqué plus haut, le Pays de Haute Provence et le Parc Naturel Régional du Luberon ont choisi de positionner la candidature autour des 2 axes thématiques de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur :

- le développement économique par la valorisation des ressources : le tourisme, la recherche-développement, la mutualisation d'outils pour les entreprises, l'agriculture,
- l'attractivité des territoires ruraux par le maintien et le développement des services : l'accès aux services et le développement du numérique, la formation, la culture, la mobilité (en lien la transition énergétique), la gestion des déchets.

Pour traduire ce choix lors des ateliers d'intelligence collective, il a été choisi de faire s'exprimer les participants sur les 2 axes thématiques prioritaires LEADER 2014 - 2020 selon 2 postures :

1. qu'est-ce que j'aimerais voir réalisé, quelle est ma vision idéale ?
2. que puis-je proposer ou réaliser concrètement ? selon moi qu'est-ce qui est prioritaire à mettre en œuvre ?

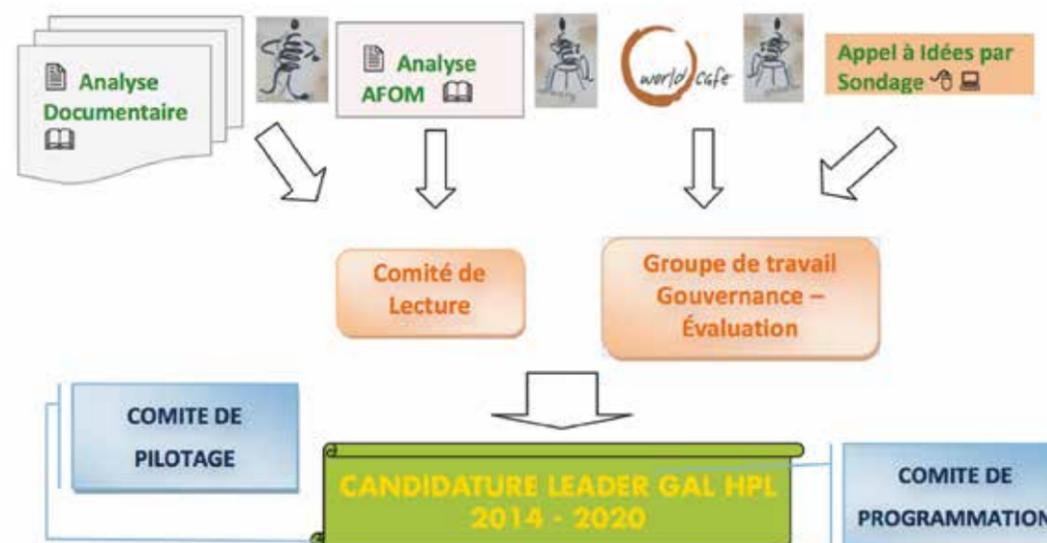
Cette démarche a permis d'exprimer une volonté manifeste de se mobiliser sur le « comment travailler ensemble » à partir de ressources identifiées. Plusieurs principes directeurs ont émergé autour de la notion clé de coopération. Elle est placée au cœur de la stratégie LEADER, la coopération s'entendant comme une méthodologie de travail qui s'applique à la mise en œuvre des actions, des projets et de la gouvernance.

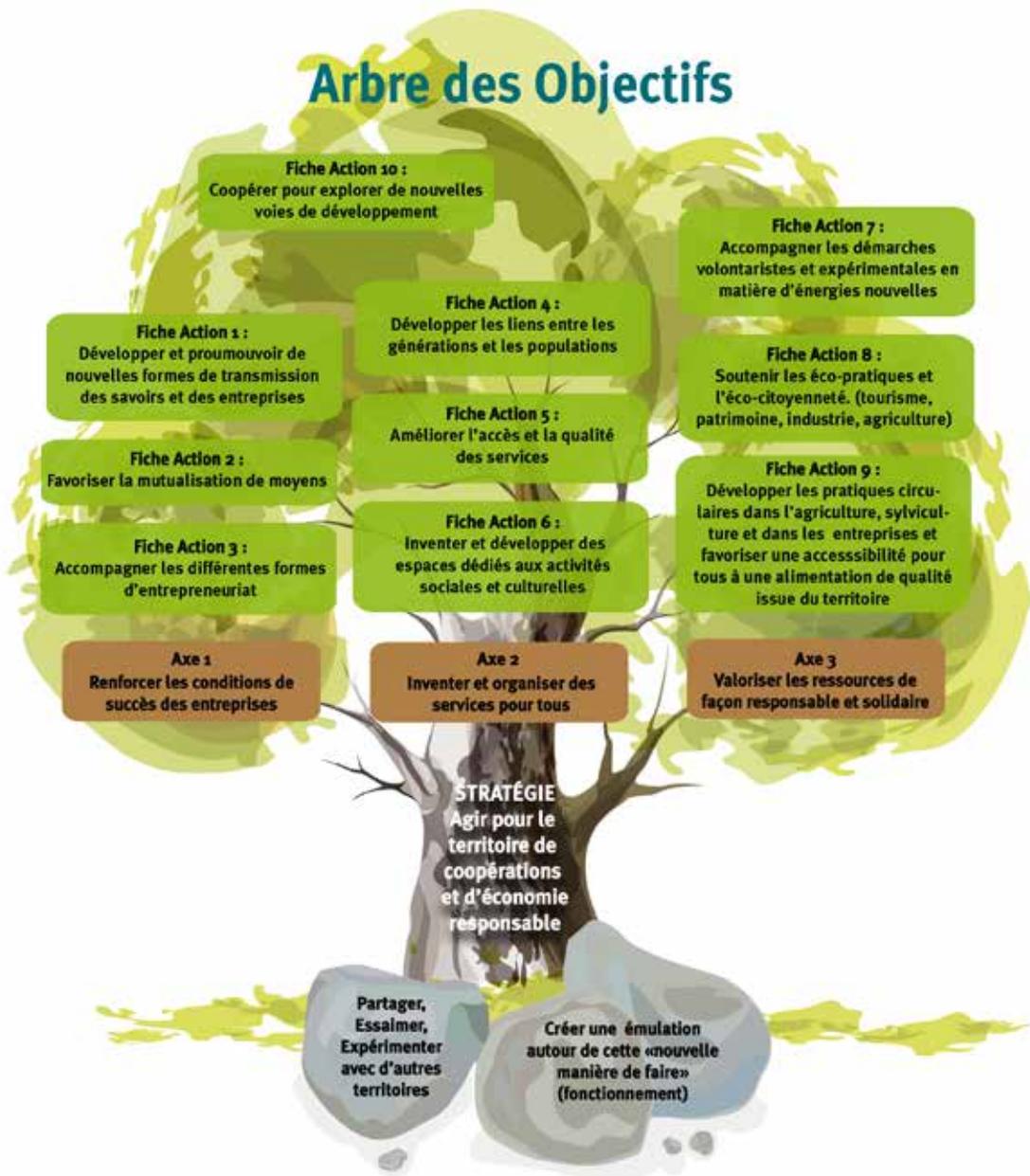
Ensuite, et à partir du travail de concertation avec les acteurs locaux, la définition de la stratégie exposée ci-dessus a pu être déclinée en objectifs stratégiques donnant ainsi vie à un arbre des objectifs avec des résultats attendus précis.

Pour chacune des branches de l'arbre, les attendus de l'axe 2 concernant les services sont les suivants : la rencontre entre la population du territoire et une offre de service variée, notamment en améliorant leur visibilité ou en les faisant venir à la rencontre des habitants.

Enfin, le plan de développement (avec objectifs et fiches-actions) a pu être élaboré et budgétisé.

➤ MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL





RÈGLES D'OR

- Notion clé : la coopération
- Diagnostic partagé de territoire (portrait de territoire, analyse AFOM)
- Concertation avec les acteurs locaux, à travers des ateliers d'intelligence collective

POUR ALLER PLUS LOIN

GAL Haute Provence-Luberon Pays de Haute Provence : animation@leader-hauteprovenceluberon.com
www.leader-hauteprovenceluberon.com

2

FACILITER l'accès aux services publics et à la culture

- | | | |
|----------------|---|-------|
| OUTIL 1 | Favoriser l'accès aux droits et aux démarches administratives | p. 27 |
| OUTIL 2 | Repenser les mobilités | p. 30 |
| OUTIL 3 | Promouvoir la lecture publique | p. 32 |
| OUTIL 4 | Favoriser l'égalité des chances | p. 34 |





FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Présentation du contexte

Dans la continuité des EREF (espaces ruraux emploi formation) puis des RSP (relais de services publics), les MSAP ont été instituées par la loi NOTRe du 7 août 2015 afin de réduire les inégalités sociales et territoriales, mutualiser l'accès aux services et améliorer la qualité de service aux citoyens.

Depuis le 1er janvier 2020, le label France Services a été lancé sur l'ensemble du territoire national, avec la labellisation de 460 France Services, pour une période transitoire de 2 ans, avec pour ambition un espace France Services par canton d'ici à fin 2022. ■

Présentation du dispositif

OBJECTIFS

- Freiner le recul des services publics
- Lutter contre l'errance administrative
- Construire une « offre de services » adaptée aux besoins identifiés sur le bassin de vie
- Apporter les services aux plus près des usagers
- Réduire les fractures numériques

DÉMARCHE

Les nouveaux espaces France Services (création ou labellisation des anciennes MSAP) prévoient la « montée en gamme » des MSAP par :

- l'arrivée de nouveaux partenaires au niveau national relevant à 10 le nombre d'opérateurs,
- la mise en place de 2 agent.e.s en « front office »,
- l'ouverture sur une amplitude horaire de 24h minimum,
- des formations communes aux agent.e.s d'accueil organisées par le CNFPT (socle métiers partenaires et accompagnement de l'utilisateur),
- un accompagnement et une mise en disposition d'outils informatiques.

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

- l'ANCT (anciennement CGET) pilote la politique publique,
- la Caisse des dépôts anime le réseau national (des structures locales peuvent animer les réseaux à l'échelle régionale. C'est le cas de l'ADRETS qui anime le réseau alpin),
- les préfetures labellent les projets de France Services et animent le réseau départemental,
- les opérateurs nationaux et locaux, signent des conventions locales de partenariat avec les France Services en fonction des besoins de chaque territoire.



FOCUS SUR... LA MISE EN ŒUVRE D'UNE FRANCE SERVICES

L'exemple de la commune de Saint-Joseph (La Réunion) dans les quartiers des hauts de la commune (Les Lianes et Jean-Petit). Il s'agit d'un territoire très contrasté, marqué par des zones fortement enclavées, une faible densité et une très forte précarité financière de la population.

ÉTAPES

Janvier 2018 : appel à projet

Janvier à février 2018 : contacts des potentiels partenaires

Février 2018 : accords de principe de la Poste et partenaires (AD2R, Maison de l'emploi)

Février 2018 : dépôt du dossier pour 2 secteurs Jean Petit et Les Lianes

Juillet 2018 : accord du comité de sélection pour la labellisation

août 2018 : approbation par le Conseil municipal du projet et du plan de financement prévisionnel

Septembre 2018 : retour des documents financiers vers le SGH

Septembre à octobre 2018 : rencontres des principaux partenaires

Octobre 2018 : approbation de la Convention-cadre par le conseil municipal

Janvier 2019 : signature de la convention-cadre

Avril – mai 2019 : formation des agents par les partenaires (immersion + formation par le CNFPT)

Fin 2018-début 2019 : acquisition du matériel et travaux de réhabilitation et d'aménagement (1 mois et demi de travail, pour un coût prévisionnel de 43 200 €)

1^{er} semestre 2019 : communication

OUTILS DÉVELOPPÉS

- Charte de confidentialité (signée par les agents)
- Règlement intérieur

FINANCEMENTS

FEADER ; FNADT ; Fonds inter-opérateur ; Contribution communale.

FOCUS SUR... LES DISPOSITIFS ITINÉRANTS

(Source : ADRETS)

Dans plusieurs points d'accueil, des permanences de services délocalisées existent toujours, mais elles sont régulièrement remises en question par les opérateurs (par souci d'économie d'échelle), voire même par les agents qui ont des difficultés à gérer la contrainte des déplacements. Certains territoires ont des besoins spécifiques liés à la typologie de leurs usagers (jeunes, personnes âgées, saisonniers, agriculteurs, etc.) où des partenariats de proximité seraient nécessaires à développer et conforter. Ce qui amène parfois à sortir du cadre national et à entrer en négociation directe avec les opérateurs au niveau local. L'itinérance est au cœur des territoires et de nombreux projets sont en germe au sein des France Services du réseau. Mais cette démarche doit être travaillée sur le long terme afin de permettre une bonne appropriation du service sur les territoires (population, élu.e.s, agent.e.s mairies/CCAS), notamment en zone de montagnes. ■



Apporter les services publics au plus près des usagers.

**QUELQUES PROPOSITIONS POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS EN ZONES RURALES** (source : Médecins du monde)**CONSTATS**

> Désengagement des services publics : éloignement des services d'accès aux droits avec la réduction des guichets physiques d'accueil du public délocalisés pour l'ensemble des services publics (ex : CPAM, MSA...); numéro d'accueil CPAM payant (3646).

> Passage au numérique.

> Maisons de services au public pas toutes opérationnelles et qui peuvent présenter parfois des dysfonctionnements (surcharge de travail des agents, manque de formation...).

> Offre de services éclatée et souvent peu lisible.

PROPOSITIONS

> Assurer la présence de structures de proximité avec professionnel.le.s qualifié.e.s sur l'accès aux droits, avec des capacités d'accueil suffisantes et ouvertes toute l'année (y compris pendant les vacances scolaires). Ces structures doivent s'inscrire dans un réseau en complémentarité des autres partenaires présents sur le territoire.

> Renforcement des compétences des personnes intervenant dans ces structures pour répondre aux besoins des personnes en matière d'accès aux droits (harmonisation des services rendus).

> Solutions alternatives au tout numérique : ce ne peut être une solution unique ; laisser coexister des solutions accessibles facilement avec de l'accueil physique de proximité.

> Accueil téléphonique CPAM gratuit. ■

RÈGLES D'OR

Pour obtenir le label maison France Service, il faut proposer a minima les démarches relevant de ces organismes : La Poste, la CAF, la Banque des Territoires, la DRFIP, la CGSS, Pôle Emploi et le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD justice). Ce socle de services peut être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens. Mais, comme le soulignent les acteurs de terrain, il faut aussi veiller à :

- Définir un référentiel métier des agents d'accueil, proposer des formations sur la posture d'accompagnement et la médiation numérique.
- Clarifier le foisonnement d'outils, de cartographie et des dispositifs financiers à disposition des points d'accueil et apporter une information claire.
- Avoir une plus grande flexibilité dans les modes de financement et d'organisation de l'itinérance des France services (financement d'équipements plus légers, organisation de l'équipe) ; mettre en lien le déploiement du label, avec la réalité des territoires notamment les territoires très ruraux et à faible densité démographique.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Rapport « Analyse points accueil 2020**. Une année de transitions, adaptations, solutions... », Adrets, 2020
 - **Réseau France contacts** : l'application France Contacts a été développée dans la logique du Service Public Itinérant, pour amener « les services publics à votre porte ». La première version est disponible gratuitement sur Google Play et App Store et propose trois entrées : rechercher les coordonnées d'une institution publique ; rechercher un service public ; être aidé sans ses démarches.
- www.france-contacts.fr

REPENSER LES MOBILITÉS

Présentation du contexte

Depuis plusieurs années, la mobilité des personnes est une des préoccupations majeures des zones rurales. Bien que cela ne date pas de hier, les problématiques qui y sont liées sont de plus en plus prégnantes. L'éloignement du lieu de travail augmente et la mobilité pendulaire y est souvent la norme alors que les coûts qui y sont associés pèsent de plus en plus lourd dans le budget des habitants des zones rurales. À cela s'ajoute souvent des phénomènes de disparitions/concentrations des services qui accentuent le phénomène.

Au-delà des besoins « classiques » en matière de mobilité (pour les scolaires ou les personnes en situation de précarité), s'ajoutent des besoins de plus en plus importants liés à une population vieillissante et isolée. Le développement d'un nouveau tourisme, lié à des urbains sans voiture, crée aussi de nouveaux besoins.

Pour y répondre (préoccupations économiques et sociales) tout en essayant de sortir du tout voiture (préoccupations environnementales), les collectivités doivent **appréhender la mobilité de manière globale** afin de proposer des solutions intelligentes, cohérentes et qui auront l'adhésion de la population. Cela peut se faire à travers la réflexion et la mise en œuvre d'un **plan des mobilités** sur un territoire, qui peut être réfléchi à différentes échelles et par différents acteurs. Il peut prendre différentes formes plus ou moins juridiquement cadrées. Il permettra de rationaliser et de prioriser les projets qui seront ensuite mis en œuvre pour aider à une meilleure mobilité et qui permettra en conséquence de mieux irriguer un territoire en services à la population. De très nombreuses collectivités rurales ou périurbaines se sont déjà lancées dans la mise en œuvre de plan de mobilités.

Présentation de l'outil

OBJECTIF

Une mobilité bien pensée sur un territoire, cela permet à ses habitants une meilleure qualité de vie et des économies. C'est aussi un moyen pour revitaliser une offre de services qui était déjà présente.

La loi LOM a d'ailleurs étendu les compétences des collectivités sur les questions de mobilités, à toutes les échelles. Elles peuvent donc se saisir de ces questions pour aider notamment à sortir du tout voiture.

Un plan mobilités permet à un territoire ou autorité organisatrice de la mobilité (AOM) de dépasser la seule vision par projets ponctuels et isolés et vise à créer une vision d'ensemble en cohérence entre les différentes collectivités publiques, acteurs du territoire et habitants. Il facilitera aussi les réponses à des appels à projets par les éléments de diagnostic, de stratégie et d'action qu'il apporte, ainsi que par la mise en perspective d'un projet donné dans le cadre d'une politique de mobilité globale. Le plan des mobilités peut s'intégrer aux différents documents d'urbanisme et de planification territoriale (PLUi, SCoT, PCAET...)

DÉMARCHE

Un diagnostic est réalisé pour caractériser la mobilité et l'offre de services afin d'identifier les grands enjeux du territoire.

Une stratégie est élaborée pour définir des objectifs répondant aux enjeux de mobilité.

Un programme d'action est mis en place pour développer et soutenir les services adaptés.



Les financements sont mobilisés pour mettre en œuvre les actions.

Un bilan permet de renouveler le diagnostic et la stratégie. La LOM a créé le plan de mobilité simplifié qui est cadré mais qui ne peut être porté que par les AOM. Des plans non cadrés juridiquement peuvent être envisagés et portés à toute échelle.

MOYENS

Les formes et les ambitions que peut prendre un plan de mobilité sont variables et souvent fortement influencées par l'échelle de réflexion. Cependant, selon une étude de la Cerema de 2020, les démarches de plans de mobilité rurale ont généralement des coûts compris entre 30 000 et 60 000 euros alors que les coûts de plans de mobilités volontaires pour les AOM de moins de 100 000 habitants peuvent aller de 100 000 à 300 000 euros.



COMMENT FAIRE SI...

CONSEILS EN CAS DE FREINS, DIFFICULTÉS

La première difficulté est souvent liée à l'échelle du territoire étudié. De nombreuses collectivités et notamment les communautés de communes ont des périmètres qui ne correspondent pas au quotidien de leurs habitants. Un plan de mobilité associant les collectivités voisines peut alors être envisagé.

Un manque de formation des élus ou des techniciens sur les enjeux du développement durable ou des nouvelles mobilités est par ailleurs fréquent.

Enfin, la voiture est la plupart du temps reine, notamment dans les zones rurales et des résistances au changement peuvent apparaître.

RÈGLES D'OR

La mise en place d'un plan de mobilité est une démarche volontariste qui doit bien évidemment être portée par les élus d'un territoire. Il faut impérativement réfléchir un plan des mobilités de manière globale, sur une échelle cohérente avec les déplacements effectifs des habitants.

Il est primordial de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire et de solliciter la participation des usagers des services étudiés.

POUR ALLER PLUS LOIN

LOIS ET RÉGLEMENTATION

Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

DOCUMENTS SUPPORTS (disponibles en ligne)

• **Le plan de mobilité simplifié (PdMS)** - Planifier les déplacements dans un territoire rural ou une ville moyenne, Cerema, guide méthodologique, à paraître (2021)

• **La loi d'orientation des mobilités** - Quelles évolutions en matière de planification? Fiche, Cerema, 2020

• **Durable et sociale, la nouvelle mobilité**, dossier ADEME Magazine, septembre 2020.

PROMOUVOIR LA LECTURE PUBLIQUE

(Source : Guide pratique « Comment développer la lecture publique en milieu rural », coordonné par Marie-Line Haaz, adjointe au maire de Frotey-lès-Vesoul avec l'appui de l'AMRF)



Présentation du contexte

Les bibliothèques rurales sont des espaces publics culturels de proximité, qui constituent le troisième lieu du vivre ensemble et contribuent à l'égalité d'accès à la culture, à l'inclusion sociale et à l'apprentissage du numérique. Elles renforcent indéniablement l'identité et l'attrait du territoire de par son impact sur la culture et l'animation d'un village.

Elles sont aussi souvent le dernier service public ouvert gratuitement pour tous. Pour structurer cette présence culturelle en milieu rural, l'Etat s'appuie sur les médiathèques départementales à qui il a confié la mission de constituer et d'accompagner un réseau de bibliothèques publiques dans les communes de moins de 10000 habitants.

Or, plusieurs facteurs peuvent freiner le développement de la lecture publique :

- la méconnaissance par les collectivités territoriales et les acteurs potentiels, des actions pouvant être mises en œuvre,
- le manque de visibilité sur l'accompagnement en termes d'ingénierie et de financement,
- le manque de complémentarité et de coordination autour des actions de lecture entre le scolaire, le périscolaire et les bibliothèques,
- la définition complexe de la compétence lecture publique d'un EPCI (et donc le manque de lisibilité et d'hétérogénéité des pratiques).

Dans ce contexte, les Maires ruraux de France de Haute Saône ont rédigé un guide pratique comportant des informations utiles pour engager et concrétiser un projet de développement de la lecture publique au sein d'une commune ou à l'échelon intercommunal.

Présentation du guide

OBJECTIF

Le guide « Comment développer la lecture publique en milieu rural » cerne les spécificités des bibliothèques rurales et de leurs objectifs, présente les acteurs à mobiliser pour élaborer et mettre en œuvre une politique de lecture publique, évoque les contenus possibles de ces politiques et donne des pistes concrètes pour animer une bibliothèque rurale.

DÉMARCHE

Sommaire du guide :

Partie 1 : objectifs du référentiel

Partie 2 : rôle des acteurs éducatifs et socioculturels locaux et exemples d'actions et de synergie partenariale

Partie 3 : compétence intercommunale de la lecture publique

Partie 4 : dispositifs de soutien et accompagnement

Une bibliothèque rurale doit être pensée comme intégrée à son territoire et calibrée en fonction de :

- son bassin de vie (spécificités de la population, composition démographique et socio-professionnelle),

- du tissu associatif (intégration des activités associatives dans le programme d'action culturelle de la bibliothèque partage et mutualisation de locaux),
- du tissu économique (valorisation des acteurs, partenariats, mécénats),
- des acteurs éducatifs (associer les enseignants à la définition du projet de la bibliothèque, et les bibliothécaires à la réflexion sur le projet pédagogique des accueils de loisirs et périscolaires),
- des acteurs sociaux (centres médico- sociaux, CCAS, maisons de retraites) comme vecteurs de mixité, de partage intergénérationnel, du vivre-ensemble,
- du réseau culturel environnant (Association « Lire et Faire Lire », « Lectures communes », centres culturels...).

Tous ces acteurs sont potentiellement à associer aux premières réunions de définition du projet de bibliothèque rurale car loin de se poser en concurrentes, les bibliothèques peuvent contribuer à la mise en valeur des ressources et forces vives locales.

FOCUS SUR...

Les Schémas départementaux de développement de la lecture publique

Les conseils départementaux apportent aux communes intéressées un soutien en termes de conception, logistique, financement, fonctionnement, formation, et animation.

Trois axes sont généralement développés :

- le développement de médiathèques intercommunales,
- la modernisation et professionnalisation des bibliothèques rurales,
- le partenariat avec les acteurs culturels, éducatifs, associatifs et sociaux.



Les bibliothèques sont le premier réseau culturel français avec 16 700 sites : 7700 bibliothèques et 9 000 points-lecture.

RÈGLES D'OR

L'AMÉNAGEMENT ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE RURALE : les « Dix commandements des bibliothèques rurales »

1. **Flexible.** Les espaces de la bibliothèque et la structure des bâtiments doivent être conçus de façon à permettre des adaptations. Cela signifie notamment qu'il s'agit de se rapprocher au mieux d'une surface la plus décrochée possible.
2. **Compacte.** Le chemin à parcourir d'un point à un autre doit être le plus court possible : pas de pas inutiles dans une petite bibliothèque. Ce point est à conjuguer fortement avec le suivant.
3. **Accessible.** Accessibilité pour tous suivant la réglementation en vigueur et facilités d'accès (parking à proximité...).
4. **Extensible.** La conception du bâtiment doit permettre une éventuelle extension.
5. **Variée.** L'architecture doit favoriser la mise en valeur des collections et les services offerts, de façon à ce que le choix des usagers soit le plus libre possible, tant pour rechercher des livres ou autres médias, ou pour lire ou parcourir journaux et périodiques, ou encore pour étudier...
6. **Bien organisée.** Les livres et autres médias doivent être disposés de telle sorte que l'utilisateur, puisse y accéder facilement. La collection doit être gérée de façon à assurer une rotation régulière de livres récents et au niveau d'information à jour.
7. **Confortable.** La régulation de la température et de l'intensité de lumière, avec un mobilier d'accueil adapté sont indispensables.
8. **En harmonie avec l'environnement.** Pour la conservation des différents supports (livres, disques, films...), le chauffage, la ventilation, la lumière, le taux d'humidité et l'acoustique doivent être régulés.
9. **Sûre.** Les règles de sécurité qui s'impose à tout bâtiment accessible au public doivent être respectées.
10. **Économique.** La construction et la maintenance d'une bibliothèque doivent être pensées de façon à permettre des coûts et charges de fonctionnement raisonnables.

POUR ALLER PLUS LOIN

RAPPORTS, GUIDES :

- **Rapport « Comment développer la lecture publique en milieu rural ? »**, référentiel réalisé par l'AMRF de Haute-Saône.
- **Aménager une bibliothèque en milieu rural**, Bibliothèque Départementale des Ardennes. - Charleville-Mézières : 2011
- **Aménager une bibliothèque en milieu rural** : programme, équipement, mobilier, aides / bibliothèque Départementale de Touraine -Tours 2002

OUTILS, DISPOSITIFS

- Charte des bibliothèques
- Schéma départemental de développement de la lecture publique

FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Présentation du contexte

Comme le souligne Salomé Berlioux, présidente de l'association Chemins d'avenirs, « en matière de choix d'orientation comme en matière de résultats scolaires, les jeunes Français sont largement déterminés par leurs origines sociales et géographiques. Dans ce contexte, les jeunes des zones rurales et des petites villes ne sont pas dans la même situation de départ face à leur avenir que les jeunes des grandes métropoles. Ils ont accès à trop peu d'informations, trop peu de moyens de transport, trop peu de réseaux, trop peu d'opportunités. Pour leur formation, leur futur métier : le champ des possibles est réduit. D'autant plus que de puissants mécanismes d'autocensure limitent leurs aspirations. Et que leurs territoires sont souvent fragiles, économiquement et socialement ». D'autre part, le Centre Hubertine Auclert pointe les inégalités entre les femmes et les hommes dans les territoires ruraux. « Les femmes rencontrent des difficultés dans leur mobilité, leur accès aux soins, particulièrement concernant la santé sexuelle et reproductive. L'offre de formation

en ruralité est moins développée et peu mixte. Une fois en poste, les femmes sont plus éloignées de leur lieu de travail, ce qui génère des difficultés d'articulation des temps de vie. Enfin, en politique, en l'absence d'obligation de parité dans les communes de moins de 1000 habitant-e-s (62% des communes rurales d'Île-de-France) et dans les intercommunalités, les femmes y sont sous-représentées. Sur 43 intercommunalités rurales, 3 sont présidées par des femmes, et 3 ont des exécutifs composés à 100 % d'hommes. Il n'y a que 21,9% de femmes vice-présidentes dans ces intercommunalités. »

Nous vous proposons ici une sélection des préconisations formulées par ces deux structures ressources pour favoriser l'égalité des chances et une plus grande équité dans l'accès aux droits et au service public. ■



Présentation des préconisations

POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES JEUNES (propositions de Salomé Berlioux)

• **Enjeu de représentation** : développer des indicateurs adaptés aux jeunes des territoires ruraux et des petites villes, pour mieux orienter les politiques publiques – Sensibiliser l'entreprise à la diversité des territoires et aux enjeux de recrutement qui en découlent – Intégrer la dimension territoriale dans les démarches d'ouverture sociale des grandes écoles.

• **enjeu d'information, d'orientation et d'ambition** : placer l'orientation au cœur du projet pédagogique des collèges et lycées ruraux, grâce à des Cordées de la réussite adaptées – Consolider et stabiliser les équipes éducatives des établissements isolés – Créer un programme national de mentorat adapté aux territoires éloignés des grandes métropoles.

• **Enjeu de maillage territorial** : proposer 30 000 stages destinés aux élèves de 3ème des zones rurales – Faciliter l'engagement des jeunes des territoire isolés : SNU,

Service civique, engagements du quotidien – Favoriser l'utilisation du numérique pour soutenir l'orientation et les aspirations des jeunes ruraux.

• **Enjeu de mobilité** : Systématiser l'accès au permis de conduire à 17 ans – Lancer un programme expérimental « Découvre mon territoire » – Mieux prendre en compte l'éloignement géographique dans le calcul des primes à l'internat et dans les critères d'attribution des bourses pour l'enseignement supérieur.



POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES (propositions du Centre Hubertine Auclert)

1. **Renforcer** la mobilité des femmes en facilitant leur accès aux dispositifs d'aide au permis de conduire tout au long de leur vie.

2. **Améliorer** la connaissance des besoins de mobilité des femmes en disposant dans l'enquête globale transports de données sexuées sur les territoires ruraux.

3. **Renforcer** la mobilité des femmes en développant les transports à la demande et les systèmes d'autopartage à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité.

4. **Diversifier** l'offre de formation pour les jeunes femmes et hommes et renforcer leur insertion professionnelle en établissant des diagnostics sexués de l'offre disponible à l'échelle intercommunale et départementale

5. **Renforcer** l'accès à l'information sur la contraception, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et les soins gynécologiques en s'appuyant sur la communication numérique, et notamment sur des applications.

6. **Diversifier** les services d'accueil de jeunes enfants (solution itinérante, à proximité d'une gare, horaires atypiques) en les rendant accessibles à tous les ménages, quels que soient leurs revenus, en mobilisant des financements régionaux, européens et de la CAF.

7. **Favoriser** l'accès à la formation continue pour les femmes très éloignées de l'emploi.

8. **Développer** l'entrepreneuriat des femmes en promouvant les réseaux d'entrepreneuses et en concevant des espaces de co-working accessibles à toutes et tous.

9. **Améliorer** l'accès des femmes aux dispositifs d'aide à la création d'entreprise en adoptant des critères qui ne les excluent pas (limitation d'âge, contrainte de mobilité) et en ciblant des secteurs qu'elles investissent fortement.

10. **Renforcer** l'accès aux droits des agricultrices en les

informant sur l'existence des différents statuts en agriculture et sur les risques encourus en l'absence de statut, en cas de séparation ou de décès du ou de la conjoint-e.

11. **Améliorer** la participation des femmes dans tous les EPCI en appliquant le système de fléchage pour les élections intercommunales des communes de moins de 1000 habitant-e-s, avec obligation que ces listes soient paritaires et respectent une alternance femme/ homme, en instaurant des règles de parité dans les exécutifs intercommunaux, avec obligation de réserver le poste de premier-ère vice-président-e à un-e candidat-e de sexe différent de celui du ou de la président-e.

12. **Renforcer** l'accompagnement des femmes élues en créant des réseaux spécifiques d'élus locaux ou des groupes de réflexion au sein des partis politiques et des associations d'élus-e-s; proposer des ateliers d'aide à la prise de parole en public et de confiance en soi.

13. **Améliorer** la connaissance des dispositifs locaux et nationaux d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences à travers une communication dans le magazine, le site web, les panneaux lumineux et les panneaux d'affichages de la collectivité ainsi que dans les lieux de proximité (cabinet médical, pharmacie, Maison France services).

14. **Faciliter** l'accès à l'information pour les femmes victimes de violences en développant des permanences d'accueil dans des locaux qui proposent une diversité de services comme les Maison France services ; réfléchir à la localisation de la permanence à l'intérieur des locaux pour garantir la confidentialité. ■



POUR ALLER PLUS LOIN

- Mission « Orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes », Restaurer la promesse républicaine. Rapport de Salomé Berlioux, mars 2020.
- Accompagner les jeunes adultes – enjeux, propositions et perspectives pour les territoires ruraux Livret réalisé dans le cadre du MCDR AJITeR, avril 2021.
- « Les filles du coin », enquête sur les jeunes femmes en milieu rural. Étude réalisée par Yaëlle Amsellem Mainguy, sociologue à l'Injep, en 2019.
- Femmes et ruralité – pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires ruraux franciliens. Rapport réalisé par le Centre Hubertine Auclert en 2019.



3

RENFORCER la présence médicale

- | | | |
|----------------|-------------------------------|-------|
| OUTIL 1 | Créer un pôle de santé | p. 39 |
| OUTIL 2 | Utiliser la télémédecine | p. 42 |
| OUTIL 3 | Agir sur l'offre de transport | p. 44 |
| OUTIL 4 | Proposer une aide alimentaire | p. 47 |





CRÉER UN PÔLE DE SANTÉ

Présentation du contexte

Alors que l'on constate une forte concentration des jeunes médecins dans les départements urbains, les zones rurales doivent trouver des solutions pour maintenir la présence médicale dans leur territoire. La mutualisation (se regrouper à plusieurs professionnels de santé pour partager des tâches et mutualiser du matériel notamment) est l'un des leviers possibles.

C'est dans cette logique que les collectivités territoriales se mobilisent pour créer des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ou des pôles santé qui peuvent accueillir

plusieurs professionnels de santé (médicaux, paramédicaux, pharmaciens, ...) autour d'un secrétariat commun. Ce type de regroupement constitue une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaités par de nombreux professionnels de santé, en favorisant également l'ouverture et la coordination des acteurs de prévention et d'éducation à la santé présents sur les territoires. Cela permet aussi d'assurer une présence médicale permanente pour les populations. ■

© D.R.



Présentation de la démarche

OBJECTIFS

- Assurer une présence médicale permanente pour les habitants
- Décloisonner et réorganiser les soins autour du patient
- Offrir un cadre de travail optimal pour les professionnels de santé

MISE EN ŒUVRE

Il existe trois cas de figure possibles :

- **Projet porté par des professionnels de santé,** soutenu par la collectivité. C'est la solution idéale car les professionnels sont prêts à investir dans les locaux, tandis que la collectivité fait l'intermédiaire avec les propriétaires fonciers.
- **Projet piloté par la collectivité, en partenariat avec les professionnels de santé.** La collectivité réunit les professionnels de santé, gère le foncier et l'infrastructure puis loue les cellules. Le risque financier est important en cas de non-occupation des locaux. La phase de recherche de médecins, en amont, est donc primordiale. Mais la collectivité peut décider de créer un lieu multi-services, avec des partenaires sociaux et culturels, en plus du volet médical. Cela permet de croiser les publics et de créer une vraie dynamique de territoire.
- **Projet intégralement porté par la collectivité.** Les médecins sont salariés par la collectivité locale, qui gère également le secrétariat. C'est un dispositif plus lourd pour la collectivité.

LES GRANDES ÉTAPES**Étape 1 : réaliser un diagnostic territorial et réaliser une étude de faisabilité (ou d'opportunité)**

- › Identifier les professionnels de santé du territoire et observer son environnement
- › Délimiter le territoire du projet
- › Recueillir les données sur le territoire appel à projet

Étape 2 : mobiliser les professionnels autour d'un projet

- › Informer et mobiliser les professionnels de son territoire
- › Connaître les projets locaux
- › Constituer l'équipe

Étape 3 : rédiger son projet de santé

- › Définir le projet professionnel
- › Définir le projet de soins
- › Solliciter l'agrément « Maison de santé pluriprofessionnelle » auprès de l'ARS

Étape 4 : trouver un local

- › Solliciter les collectivités locales
- › Investir dans un bien immobilier

Étape 5 : financer le projet

- › Financements privés
- › Aides publiques (contrat État-Région, collectivités, DETR...)
- › Fonds européens (FEDER, FEADER)
- › Aides spécifiques (MSA...)

Étape 6 : préparer le lancement de la MSP

- › Logiciels
- › Inscriptions légales (n° ADELI ou RPPS, CPAM, URSSAF)
- › Assurance



Le soutien à une activité libérale peut aller dans le sens de l'intérêt collectif.

FOCUS SUR...**Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)**

Une MSP est un lieu physique d'exercice qui rassemble plusieurs professionnels de santé libéraux – personnes physiques – autour d'un projet commun de santé (celui-ci doit attester de leur exercice coordonné et pluriprofessionnel autour d'une patientèle commune et être validé par l'ARS). La MSP doit être constituée en Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA). Elle propose un ensemble de services de santé de proximité sans hébergement, ainsi que des actions de prévention.

Le Pôle de Santé

Un pôle de santé est un regroupement de professionnels de santé unis par les mêmes règles et objectifs de fonctionnement que ceux d'une MSP mais pouvant exercer en/hors des murs. Ces professionnels de santé sont des personnes physiques et/ou morales (EHPAD, ...). Il permet de développer les actions de prévention, d'éducation thérapeutique ou encore de sport-santé mais également de structurer les soins à domicile et dans les EHPAD.

La Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)

Les CPTS regroupent les professionnels d'un même territoire et des structures médicales et paramédicales qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes et assurer une meilleure fluidité des parcours de santé pour le patient (accès facilité à un médecin traitant, organisation des parcours pluriprofessionnels pour les patients, développement et coordination des actions de prévention). Contrairement aux MSP, l'approche se fait autour d'un territoire et non d'une patientèle. Les CPTS reçoivent un appui financier de l'ARS (aide à la création) et de l'Assurance maladie (aide au fonctionnement). Leur statut est associatif.

Le salariat de médecins

Certaines collectivités (communes, conseils départementaux) font le choix de salarier des médecins et de gérer des centres de santé (MSP ou autres). En Saône et Loire par exemple, on dénombre 4 centres de santé et plusieurs dizaines d'antennes locales rurales. Les médecins-salariés disposent d'un secrétariat et travaillent entre 35 et 39 heures par semaine pour un salaire moyen d'un peu plus de 6 000 euros. Cependant, salarier un médecin peut s'avérer très compliqué et lourd à porter pour une petite commune rurale (importance du coût, manque d'infrastructure, conditions d'accueil...).

Le contrat d'engagement de service public (CESP)

Ce contrat, créé en 2009, prévoit l'octroi d'une allocation mensuelle de 1 200 euros pour les étudiants en médecine à partir de la 2^e année des études médicales. En échange, les bénéficiaires s'engagent – pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils auront perçu l'allocation et pour 2 ans minimum – à choisir une spécialité moins représentée ou à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée, notamment en milieu rural. ■

**RÈGLES D'OR**

Convaincre les élus que le soutien à une activité libérale peut aller dans le sens de l'intérêt collectif. Par exemple, en reconnaissant un territoire comme pôle de santé dans le SCOT ou bien en ayant une dynamique entre les professionnels de santé du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Dossier « Comment attirer des professionnels de santé sur un territoire ? », réalisé par Bruded en 2018.
- Dossiers thématiques de la MACSF : www.macsf.fr/exercice-liberal/Exercer-en-groupe
- Hippocrate développement : cabinet de conseil spécialisé, accompagnant les organisations pluriprofessionnelles de santé (MSP, ESP, CPTS, CDS), les contrats locaux de santé, et les innovations en santé (télé-médecine, article 51, Parcours Ville Hôpital...): www.hippocrate-developpement.fr/
- Site de l'ARS / Dossier sur l'accès aux soins (quelles actions sont menées près de chez vous ?), sur le schéma régional de santé : www.ars.sante.fr
- Contrat de début d'exercice (CDE) : ce contrat s'adresse à l'ensemble des médecins (généralistes, spécialistes) exerçant depuis moins d'un an (installés ou remplaçants). Par ses nombreuses mesures incitatives, il facilite leur installation dans les territoires où la démographie médicale est la plus fragile. solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/se-former-s-installer-exercer/contrat-de-debut-d-exercice-cde/CDE

UTILISER LA TÉLÉMÉDECINE

Présentation du contexte

La nouvelle tendance qui s'affirme pour lutter contre la désertification médicale est le développement de la télé-médecine. « Il ne s'agit pas de remplacer le contact direct avec le médecin par une machine. Mais c'est un outil à ne pas négliger qui rend de vrais services en dermatologie ou en radiologie en évitant aux patients isolés de se déplacer à l'hôpital », estime Jean-Pierre Ortiz, le président de la CSMF (Confédération des Syndicats médicaux français).

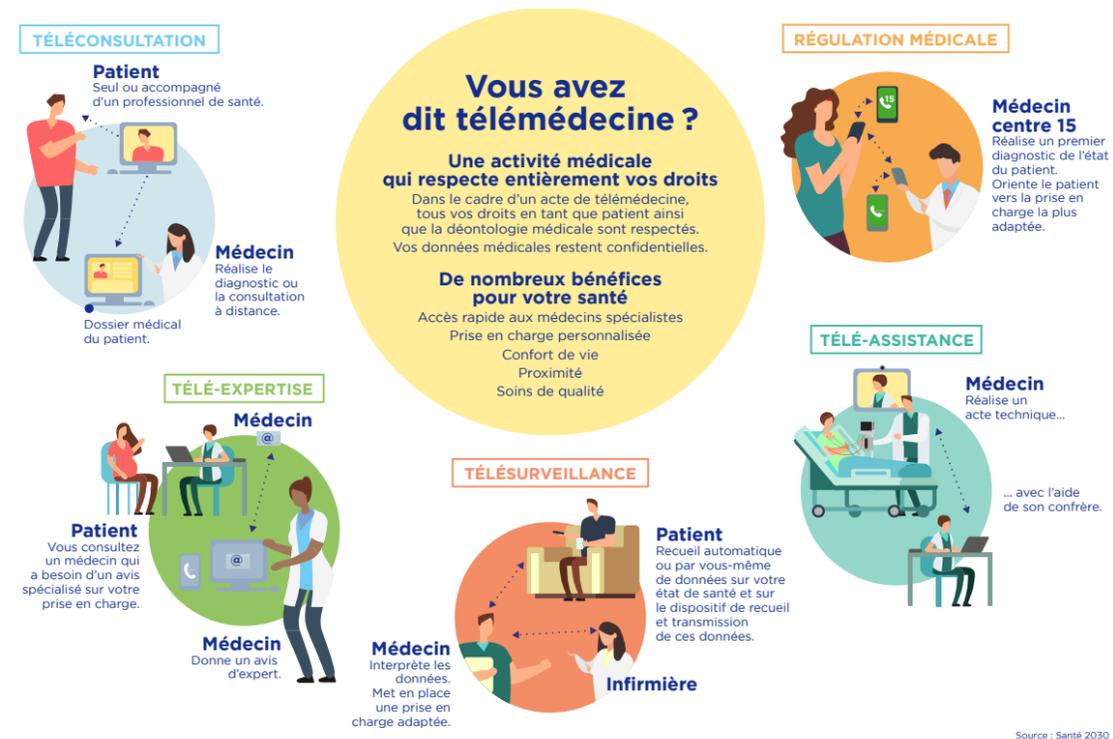
Présentation de la démarche

OBJECTIF

- Renforcer l'accès aux soins des personnes isolées
- Lutter contre la désertification médicale
- Favoriser le maintien à domicile

DÉMARCHE

Les 5 actes de la télé-médecine :



« Accélérer le virage numérique en santé pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires dépourvus de médecins. »



Montres alarmes connectées (Estonie).

LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE LA TÉLÉMÉDECINE

L'exemple de la gériatrie

(source : Dr. Marie Costes, CHU de Rennes/FIGAR)

FORCES

Bénéfices pour les patients

- Accès rapide et facilité aux soins (ce qui évite les renoncements aux soins)
- Améliorer la qualité de vie en évitant les transports et l'afflux à l'hôpital
- Climat de confiance, présence de la famille et des soignants habituels

Bénéfice pour les familles

- Rassurance, médiation

Bénéfice pour les soignants

- Communication entre soignants (généraliste et spécialiste), « alliance thérapeutique », montée en compétences, rupture de l'isolement professionnel, décloisonnement
- Meilleur suivi des maladies chroniques
- Rapidité d'accès au spécialiste
- Lien ambulatoire/hôpital optimisé

FAIBLESSES

- Difficultés techniques : réseau internet, matériel, plateforme.
- Inégalité d'extension, soumis à une politique volontariste.
- Dans les territoires ruraux, les personnes âgées vivant toujours à domicile pourraient avoir des difficultés à s'approprier les télécabines sans assistance.

COMMENT FAIRE SI...

LES LIMITES DE LA MÉDECINE À DISTANCE

Coût des plateformes, coût relatif à la coordination des projets, coût des soignants assistants de TLM en EHPAD non valorisé.

Problème du modèle économique de la télé-médecine. Celle-ci ne pourra se développer que si l'on améliore sa prise en charge par l'Assurance maladie.

La télé-médecine ne doit pas se substituer à la présence physique des médecins. Nécessité d'accompagner les publics, notamment seniors, lors des téléconsultations.

La télé-médecine doit demeurer comme un appui aux soins et non le socle de la prise en charge ce qui doit amener à développer les coopérations territoriales

RÈGLES D'OR

LES PRÉREQUIS

(source : J.F. Besnard, Centre de Santé Louvigné du Désert - Centre Hospitalier de Fougères)

Techniques :

- > connexion internet correcte (filaire, wifi, 3-4 G)
- > téléphone portable et pc équipé audio - vidéo
- > logiciel communication (apizee, whatsapp, ...)
- > logiciels métiers (médical, messagerie sécurisée)

Humains

- > usager (acceptation)
- > aidant (famille, professionnel de santé non-médecin)
- > médecin : capacité à prendre une décision sans « toucher »

POUR ALLER PLUS LOIN

Webinaire organisé par le réseau rural régional de Bretagne : La télé-médecine, une réponse pertinente aux déserts médicaux ? Lien vers l'enregistrement vidéo : youtu.be/YAoLvaEWRoI

QUELQUES INITIATIVES

- **À Saint-Bonnet-de-Joux** : la pharmacie du village propose un dermatoscope, un appareil qui réalise des prises de vues de la peau et les envoie à un cabinet de dermatologie de Mâcon qui réalise un compte rendu dans les 24 heures.
- **Dans les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne** : mise en service d'une unité mobile de télé-médecine connectée en temps réel à un centre expert. Baptisé Timm (pour Télé-imagerie médicale mobile), ce centre de soins itinérant va à la rencontre des patients isolés dans 25 communes et assure les services de téléconsultation, télé-imagerie et télé-expertise, sur ordonnance du médecin généraliste. Les examens sont réalisés par un manipulateur radio. Pour les examens pointus, un médecin spécialiste intervient en visioconférence et pilote l'appareil à distance.

AGIR SUR L'OFFRE DE TRANSPORT

Plaidoyer de Médecins du Monde



Un déterminant essentiel dans l'accès aux soins en milieu rural: **le transport** (extrait)

Depuis 2013, Médecins du Monde pilote dans une zone rurale de l'Auvergne un dispositif de santé et de coordination d'appui appelé RESCORDA pour les personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés d'accès aux droits de santé et aux soins.

Il s'agit d'aller vers les personnes, de les accueillir, les écouter, d'établir un diagnostic social et de santé, de les informer et de faciliter leurs accès aux droits et aux soins en les orientant vers les structures locales compétentes tout en les réintégrant dans un parcours de soins de droit commun.

L'action a également un rôle de témoignage sur les différentes formes de précarité et sur les difficultés d'accès aux soins et aux droits de santé. Un observatoire a été mis en place et permet aux équipes travaillant pour le dispositif RESCORDA de recueillir des données et des témoignages sur l'accès aux soins.

Cette expertise, issue de la pratique et du recueil des données, est essentielle pour peser sur les décisions politiques et faire évoluer les décisions politiques en matière de santé. En effet, à travers son action, l'association vise à améliorer l'accès aux soins et aux droits des personnes en situation de précarité.

QUE CONSTATONS-NOUS ?

Le travail mené depuis trois ans pointe les difficultés de transport dans l'accès aux soins comme l'une des principales difficultés rencontrées aujourd'hui pour les personnes en situation de précarité vivant en zone rurale. [...]

De façon générale, nous constatons que l'accès aux soins en milieu rural est en lien étroit avec :

- les ressources financières de chacun,
- la possession d'un véhicule,
- la distance à parcourir pour y accéder,
- la perte d'autonomie liée au grand âge ou à la dégradation de l'état de santé qui prive de mobilité,
- l'obtention du permis de conduire,
- une entraide familiale parfois absente du fait de l'exode vers les grandes villes,
- l'isolement,
- le réseau de transport en commun existant qui est souvent limité en offre géographiquement et en périodicité et ne fonctionnant pas en période de vacances scolaires.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES POPULATIONS ?

- augmentation des inégalités de santé notamment entre les personnes vivant en milieu rural et les personnes vivant en milieu urbain.
- non-recours aux dépistages et examens prescrits.
- augmentation des retards et/ou renoncements aux soins pour les personnes vivant en milieu rural.



QUELLE CONSÉQUENCE POUR NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ ?

- aggravation des comorbidités et dégradation de leur état de santé général,
- augmentation des prises en charge en urgence et des hospitalisations (ce qui entraîne un surcoût sociétal des frais de santé par rapport à des personnes soignées régulièrement).

QUE PROPOSONS-NOUS ?

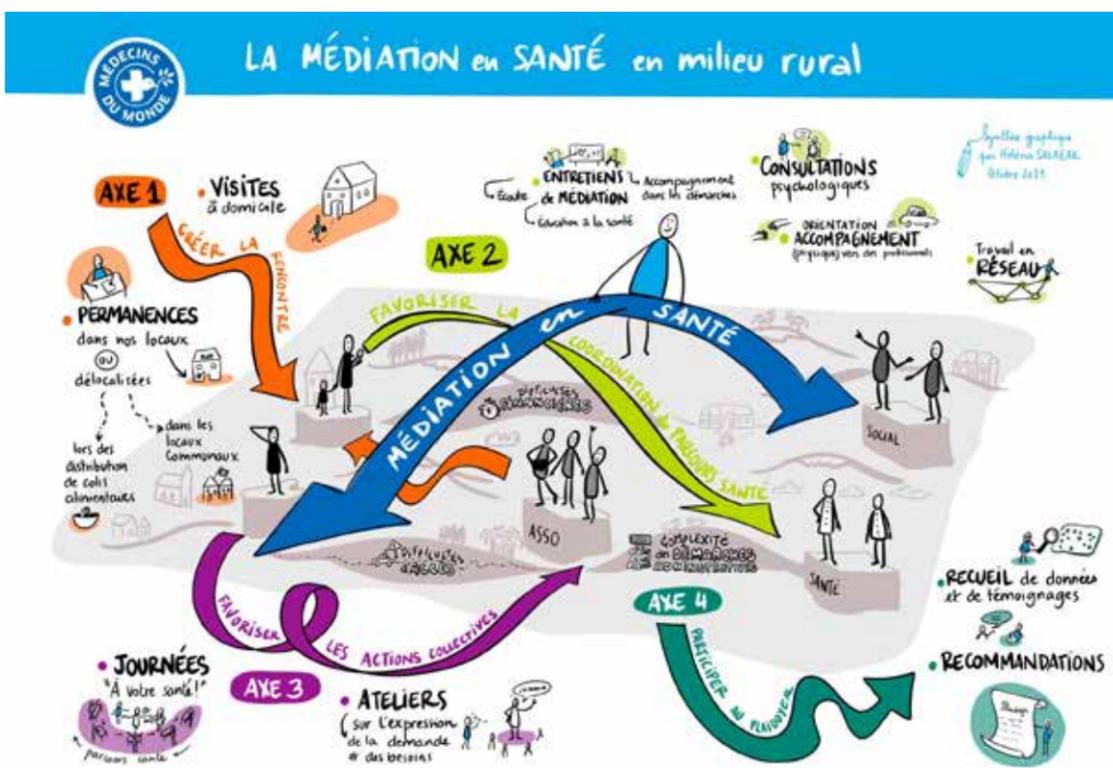
- Le recours à la médiation sanitaire par les dispositifs du droit commun (équipe mobile qui mène des actions « d'aller vers » pour rencontrer les publics qui ne se déplacent pas pour mener des actions d'évaluation des besoins de santé),
- L'augmentation du nombre de permanences de spécialistes en milieu rural,
- La continuité des accueils itinérants délocalisés des régimes de sécurité sociale (ex : CPAM, MSA) y compris pendant les vacances scolaires et garantir la gratuité de leur accès téléphonique (ex : 3646 pour la CPAM),
- L'élargissement des critères d'accès aux dispositifs d'aides à la mobilité existants qui sont aujourd'hui trop restreints et qui privent une grande partie de la population de l'accès facilité à un moyen de transport (ex : sous conditions de ressources (ex : revenus inférieurs au seuil de pauvreté) et en fonction de l'éloignement géographique (ex : au-delà de 5km pour les personnes vivant en milieu rural)),
- Le développement des garages solidaires en milieu rural qui sont des dispositifs adaptés aux personnes en situation de précarité,
- L'élargissement des critères d'éligibilité pour la prise en charge des transports par la sécurité sociale pour les rendez-vous médicaux. Ces critères ont été beaucoup trop restreints et il conviendrait de les réviser (ex : prise en charge du transport pour les séances d'orthophonie chez l'enfant sans reconnaissance ALD sur des distances de moins de 50 kilomètres...). Les conditions de ressources des ménages devraient être prises en considération dans les critères de prise en charge des transports,
- L'appui au développement de la « culture » du covoiturage dans les petites communes pour les transports médicaux sans risque pour les patients (ex : les communautés de communes),
- La mise en place d'horaires de bus adaptés aux rendez-vous médicaux, et tenant compte de certaines contraintes familiales (ex : garde d'enfants),
- l'organisation de services de transport pour les rendez-vous médicaux au sein même des structures de soin : la MUTUALISATION : (ex : dans les hôpitaux, maisons de santé).

Contact :

Médecins du Monde
www.medecinsdumonde.org



Améliorer l'accès aux soins et aux droits des personnes en situation de précarité en agissant sur l'offre de transport.

**POUR ALLER PLUS LOIN**

- **Mallette pédagogique sur la médiation en santé** : travail de capitalisation mené par l'équipe du programme de Médecins du Monde dans les Combrailles en Auvergne pour partager les process, savoir-faire, connaissances, attitudes, pratiques, expériences et compétences mobilisées au sein de son dispositif de médiation en santé en milieu rural sur la période 2013/2019. legroup-ess.org/mdmsante
- **Service de transport à la demande** pour se rendre au centre de vaccination COVID, mis en place par le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thiernois (SMTUT).

PROPOSER UNE AIDE ALIMENTAIRE POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

(Source : Banque Alimentaire et Fondation Avril)

Présentation du contexte

Alors que les zones de campagne couvrent une part importante du territoire français, l'action des 79 Banques Alimentaires est surtout orientée vers le milieu urbain et périurbain pour des raisons d'implantation géographique.

Fort de ce constat, la Fédération Française des Banques Alimentaires et la Fondation Avril – qui agit pour un développement solidaire des nouvelles ruralités et la promotion d'alimentations saines et durables pour tous – ont souhaité

la réalisation d'une étude nationale sur la précarité en milieu rural, qui a mis l'accent sur la réalité des conditions d'isolement et de pauvreté de ce type de population.

La diversité des formes de précarité a incité les Banques Alimentaires, leurs partenaires et la Fondation Avril à initier et coconstruire des actions spécifiques tournées vers ce monde rural.

Présentation du guide

L'objectif de ce guide est d'apporter une « aide pratique » pour la prise en compte de la précarité dans le monde rural. Il se veut incitateur d'initiatives.

Le souhait des Banques Alimentaires et de leurs partenaires est d'impulser des projets là où le besoin a été mis en évidence, avec le double objectif de permettre l'accès à tous à l'aide alimentaire et de favoriser l'inclusion sociale et économique.

Ce guide vient accompagner des actions du réseau des Banques Alimentaires et de leurs partenaires dans le monde rural. Il propose une trame reprenant les différentes étapes de la création d'un projet, les spécificités de la gestion suivant la nature des projets, l'animation permettant un véritable accompagnement social.

Il s'adresse aux acteurs locaux : élus locaux, bénévoles et salariés des associations des CCAS et des structures d'aide diverses, ainsi qu'aux acteurs des Banques Alimentaires.

SOMMAIRE

Le monde rural une diversité de territoires loin des idées reçues.

CRÉER

- Étape 1 : faire un diagnostic du territoire
- Étape 2 : définir le projet
- Étape 3 : rassembler les acteurs du projet
- Étape 4 : étudier la faisabilité technique et financière
- Étape 5 : formaliser le projet et l'engagement des partenaires

GÉRER

- Les épiceries itinérantes
- La distribution de denrées
- Les ateliers cuisine itinérants
- Les jardins solidaires

ANIMER

- L'accompagnement social
- Passer à l'action

CONCLUSION

- Les 4 leviers du succès
- Passer à l'action

POUR ALLER PLUS LOIN

Guide pratique « créer, gérer, animer une aide alimentaire en milieu rural », Fondation Avril et Banque Alimentaire, 2016.





4

MAINTENIR les commerces de proximité

- | | | |
|----------------|---|-------|
| OUTIL 1 | Faciliter la création et l'installation | p. 51 |
| OUTIL 2 | Ouvrir une épicerie associative | p. 54 |
| OUTIL 3 | Développer les commerces itinérants | p. 57 |





MA BOUTIQUE À L'ESSAI : FACILITER LA CRÉATION ET L'INSTALLATION DES COMMERCES EN CENTRE-BOURG



Présentation du contexte

Problématique et enjeux :

- désertification des centres-bourgs,
- vacance de cellules commerciales,
- les commerçants et associations de commerçants se sentent souvent délaissés,
- les porteurs de projets ont peur de se lancer,
- les propriétaires fonciers sont souvent usés et réticents à louer leurs locaux par crainte d'impayé,
- les dispositifs d'aides existent mais ne sont pas toujours enclenchés,
- les collectivités n'arrivent pas à maintenir leurs derniers commerces de proximité pourtant considérés comme lieu de vie et de rencontres et sont à la recherche de solutions,

le dispositif «Ma boutique à l'essai», coordonné au niveau national par la Fédération des Boutiques à l'essai et animé localement par des plateformes d'accompagnement, est un outil juridique qui agit sur le foncier et qui est particulièrement bien adapté aux communes rurales.

Le principe ?

Il favorise les connexions entre les différentes parties prenantes (propriétaires de locaux, porteurs de projets, collectivités, chambres consulaires...).

Il leur propose des solutions concrètes et un cadre rassurant pour lancer une activité en centre-bourg.

Impact

Aujourd'hui, 100 boutiques ont été lancées sur le plan national et certains porteurs de projet ont pu créer de l'emploi sur leur territoire.



© D.R.



*Tester la viabilité
de son activité
dans un contexte
sécurisé.*

Présentation du dispositif

OBJECTIFS

Encourager l'installation de commerce de proximité ou d'activités, en offrant des garanties à l'ensemble des parties prenantes et notamment au porteur de projet qui peut tester la viabilité de son activité pendant 6 mois, renouvelable 6 mois, dans une boutique pilote.

DÉMARCHE**Un dispositif juridique avant tout !**

- Réalisation d'un état des lieux** des locaux vacants, en lien avec les services de la commune, les chambres consulaires et/ou les agences immobilières locales. Cette étape permet d'expliquer la démarche aux propriétaires fonciers et incite la commune à fixer ses priorités (quels services proposés, quels aménagements nécessaires dans l'hypercentre).
- Identification d'un local vacant.**
- Pose de vitrophanies** pour faire connaître le dispositif et inviter les porteurs de projets à déposer des dossiers de candidatures. Il est important d'habiller aussi les éventuelles vitrines vides aux alentours pour donner une dynamique.
- Analyse des candidatures** et sélection du ou de la candidat-e par un comité d'agrément ad-hoc, composé de la collectivité, des organismes d'accompagnement, des propriétaires fonciers des associations de commerçants et des autres financeurs éventuels ou organismes consulaires.
- Accompagnement du porteur de projet :**
 - Appui à la réalisation d'un business plan et d'une étude de marché,
 - Octroi d'un prêt sur l'honneur, à taux zéro et sans garantie (montant moyen du prêt : 6 000 €) qui permet au porteur de projet de disposer d'une trésorerie de départ et de verser la caution de deux mois et le loyer pendant 6 mois.
- Signature d'un bail dérogatoire de 6 mois.** Le propriétaire s'engage à louer des locaux propres à loyer modéré (environ 10 €/m²). En contrepartie, il a la garantie de percevoir le loyer puisqu'une partie du prêt est destinée à cette dépense. Les travaux d'aménagement du local sont généralement pris en charge par le porteur du projet (avec parfois une participation du propriétaire).
- Le porteur de projet teste son activité** pendant 6 mois avant de faire un bilan avec l'organisme d'accompagnement (activité viable ? locaux adaptés ?)
- Si le porteur de projet souhaite poursuivre son activité :**
 - Il peut renouveler le dispositif pendant 6 mois, aux mêmes conditions (bail dérogatoire)
 - Ou, si l'activité fonctionne très bien, il peut sortir du dispositif et signer un bail commercial (3-6-9) et solliciter des aides financières classiques.

Budget moyen pour le porteur de projet : 12 000 €

- 6 000 € de prêt sur l'honneur versé par la plateforme d'accompagnement local
- Autres dispositifs d'aides
- Fonds propres

Budget pour la commune qui porte le dispositif d'accompagnement :

- cotisation annuelle à la fédération nationale des Boutiques à l'essai (montant fixé selon le nombre d'habitants sur le bassin de vie). Le tarif est dégressif (exemple : 3 000 € la première année, puis 500 € les années suivantes). L'adhésion donne accès aux outils de communication,
- Salaire du coordinateur ou de la coordinatrice du dispositif,
- Organisation d'événementiels pour faire connaître le dispositif.

COMMENT FAIRE SI...**CONSEILS EN CAS DE FREINS, DIFFICULTÉS****(cas particuliers)**

Le dispositif « Ma boutique à l'essai » ayant au départ été conçu pour les communes de plus de 15 000 habitants, il est nécessaire de bien l'adapter en zone rurale et d'aller prospecter des porteurs de projet (appel à candidatures). En effet, les mentions « et si c'était votre boutique ? » apposées sur les magasins, qui marchent bien en milieu urbain, ne suffisent pas en territoire rural. Il faut notamment cibler les autoentrepreneurs qui travaillent à domicile et qui voudraient développer leur activité.

Spécificité dans les Hautes-Alpes : pour faciliter l'adhésion des propriétaires au dispositif, l'INHA (Initiative Nord Hautes-Alpes), qui coordonne la démarche sur le territoire, a instauré une règle qui n'existe pas ailleurs : le prêt accordé au porteur de projet pour le paiement du loyer est directement versé au propriétaire foncier, ce qui incite grandement ces derniers à s'engager dans le dispositif.

RÈGLES D'OR

- Le dispositif nécessite une grande animation pour parvenir à des résultats. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est intéressée au dispositif initié sur la Communauté de Communes de Serre-Ponçon avec l'INHA et a souhaité l'étendre sur un plus large territoire. Elle a apporté des financements, tout comme la Caisse des dépôts et Consignations.
- Il ne faut pas se limiter à des activités commerciales classiques (commerces essentiels type alimentaires) Ce dispositif peut aussi accompagner la mise en place d'activités libérales (soins, social, paramédical...) ou d'artisanat d'art (en regroupant 2 ou 3 artisans dans un même local par exemple).
- Possibilité de solliciter les fonds Leader pour financer les volets communication (vitrophanie, organisation d'un événementiel, cotisation annuelle au dispositif national) et ressources humaines (coordination du dispositif au niveau local)
- Dispositif particulièrement adapté à l'échelle d'une commune ou d'une communauté de communes. À noter que de nombreux porteurs de projets sont souvent de jeunes adultes du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

LOIS ET RÉGLEMENTATION, DOCUMENTS SUPPORTS (disponibles en ligne).

- Fédération nationale des Boutiques à l'essai.
- Bail dérogatoire de 6 mois.

AUTRES DISPOSITIFS SUR LA THÉMATIQUE DES COMMERCES

- Villages vivants, foncière solidaire. Kit « Initier un projet d'activité en zone rurale ».
- Commerce associatif (réseau Monépi).
- Commerce communal.
- Appel à projet « bouge ton coq ».
- Opération « 1000 cafés ».

RÉPERTOIRE DE PROJET ACCESS'R

- **Ma boutique à l'essai**, sur le territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon. accessr.eu/projets/ma-boutique-a-lessai
- **Rur'halle, magasin multi-services** communale de Villesèque-des-Corbières. accessr.eu/projets/halle-multi-services-de-villesequ-des-corbieres/
- **DélicaTresson, un nouveau commerce multi services** (Opération 1000 cafés). accessr.eu/projets/delicatresson-un-nouveau-commerce-multi-services-operation-1000-cafes/
- **Les Casiers de campagne**, une alternative originale pour faire revivre le commerce autour des produits locaux à Paulmy (37). accessr.eu/projets/vos-casiers-de-campagne/

OUVRIR UNE ÉPICERIE ASSOCIATIVE

(Sources : Monépi et Bouge ton coq)

Présentation du contexte

60 % des villages de moins de 3500 habitants n'ont plus un seul commerce en France. Le modèle économique des épiceries de village est très difficile à trouver : le chiffre d'affaires est souvent insuffisant pour couvrir les charges (salaires, local...) et les prix pratiqués sont donc parfois plus chers qu'ailleurs, poussant – même si ce n'est pas l'unique raison – les consommateurs à faire leurs courses en grandes surfaces.

Pourtant, une solution associative d'épiceries a déjà fait ses preuves, favorisant les petits producteurs locaux et proposant des prix justes. C'est le mouvement Monépi, initié en 2015 dans le village de Châteaufort (Yvelines). Le principe est simple : ce sont les membres de l'épicerie qui donnent 2H/ mois pour la faire tourner grâce à un logiciel très simple d'utilisation qui assure toute la gestion de

l'épicerie. 75% des produits sont issus des circuits-courts. Le besoin financier est de 2 000 €/épicerie à sa création (installation du local essentiellement). Le réseau compte aujourd'hui plus de 70 épiceries en France.

Le mouvement citoyen et solidaire Bouge ton coq, dont l'ambition est d'aider et d'unir tous ceux qui font vivre les territoires ruraux, soutient le réseau Monépi : il relaye cette solution concrète au niveau national, incite des citoyens à créer leur épicerie et sollicite les entreprises, les donateurs et les pouvoirs publics à financer cette solution issue de l'économie sociale et solidaire. Bouge Ton Coq donne également un coup de pouce direct aux nouveaux Épis (ville de maximum 3500 habitants) en offrant une subvention de 1 100 €. L'objectif est de créer 2000 épiceries citoyennes !

Présentation de la démarche

OBJECTIF

Proposer un nouveau modèle économique d'épicerie de village, qui :

- Recrée du lien social
- Améliore la qualité de notre alimentation
- Développe la production locale
- Réduit les émissions de CO₂

MISE EN ŒUVRE

Étape 1 : réaliser un diagnostic territorial et réaliser une étude de faisabilité (ou d'opportunité).

Constitution de l'équipe. Les premiers membres formeront le conseil d'administration de l'association, ce seront également les porteurs du projet. Tout le monde peut s'investir : amis, voisins, collègues, étudiants...

Étape 2 : création d'une association loi 1901.

Il faut rédiger et déposer les statuts de l'association auprès de votre préfecture (voir modèle de statuts et de règlement intérieur proposé par Monépi). Ensuite il faut ouvrir un compte bancaire pour l'association.

Étape 3 : recherche du local.

Pour trouver un local il faut prendre contact avec la mairie et présenter le projet. Le local peut aussi être mis à disposition par un particulier ou une autre association. Un local partagé avec un commerce existant est également possible. En attendant de bénéficier d'un local, l'Épi peut ouvrir en utilisant seulement le mode précommande avec une distribution hebdomadaire de produits, comme un marché.

Étape 4 : paramétrage de la plateforme.

Il faut paramétrer les réglages de la plateforme monepi.fr. L'équipe Monépi se tient gratuitement à disposition pour vous former, il suffit de prendre rendez-vous sur : contact@monepi.fr

Étape 5 : recherche des fournisseurs.

2500 producteurs/fournisseurs référencés en France sur le réseau Monépi et 30 000 produits référencés.

Étape 6 : ouverture des adhésions.

Les adhérents chargent leur compte pour alimenter la trésorerie en faisant un virement sur l'IBAN de l'Épi (50€ pour les adhérents qui en ont la possibilité). Une fois les comptes rechargés les adhérents payent leur adhésion en ligne. Pour trouver davantage d'adhérents il est conseillé de créer une page Facebook et de demander à la mairie de communiquer sur la création de l'Épi. Un pack communication contenant des éléments de communication est mis à disposition par Monépi (logo, flyer, vidéo, etc...).

Étape 7 : aménagement du local.

Une fois le local trouvé il faut l'aménager pour qu'il soit possible d'y stocker des produits et que l'endroit soit accueillant et convivial. Pour cela, il faut prévenir les adhérents à l'avance, sur une journée, en mode participatif, les adhérents apportent pots de peintures, étagères et un vieux PC pour aménager le local. C'est tout ce dont il y a besoin pour ouvrir un Épi.



Étape 8 : passation des premières commandes.

Grâce aux recharges des adhérents, l'Épi peut passer les premières commandes auprès des producteurs locaux pour remplir les rayons de l'épicerie. Les petits producteurs trouvent avec l'Épi un lieu de vente pour leurs produits, les prix sont bas car il n'y a aucune marge, aucune charge. Pour les produits qui n'existent pas localement, il y a des solutions respectueuses des producteurs et des consommateurs (cf l'initiative « C'est qui le patron ?! » <https://lamarqueduconsommateur.com/>).

Étape 9 : ouverture de l'Épi.

L'Épi, et ses rayons remplis de produits, peut désormais accueillir les adhérents.



monépi

L'APPUI DE LA PLATEFORME NATIONALE

Monépi est l'entreprise qui accompagne les Épis de la création à la gestion au quotidien et qui développe la plateforme monepi.fr. Cette entreprise a été créée par 8 adhérents de l'Épi castelfortain, le 1er Épi, afin d'assurer un service de qualité et gratuit pour l'ensemble des futurs Épis. La plateforme Monépi facilite la gestion d'une épicerie participative en informatisant les tâches de gestion (boutique en ligne, gestion du planning des adhérents, gestion des adhésions, gestion des commandes, comptabilité...).



COMMENT FAIRE SI...

CONSEILS

La plateforme est gratuite pour tous les Épis et tous les petits producteurs. Au-dessus de 10 000 € de chiffre d'affaires par an, les producteurs contribuent à hauteur de 3%. Ceci représente en moyenne 0,65% du chiffre d'affaires total réalisé par les Épis. Cette contribution assure les frais de maintenance et de développement de la plateforme. Il n'y a pas de contrat d'engagement pour utiliser la plateforme. À tout moment, il est possible d'arrêter de l'utiliser sans frais.

RÈGLES D'OR

- **Durée de création d'un Épi : Il faut compter 2 mois en moyenne pour créer un Épi, de la constitution de l'équipe à l'ouverture de l'épicerie.** La durée dépend principalement de la rapidité à laquelle le local est trouvé.
- **Investissement nécessaire : 0 € d'investissement est nécessaire pour créer un Épi.** Le local est mis gratuitement à disposition par la mairie, un particulier, un commerce ou encore une autre association (partage de local).

POUR ALLER PLUS LOIN

- **La boîte à outils du réseau Monépi** (charte, modèle de statuts, mode de règlement, convention de mise à disposition d'un local...).
www.monepi.fr
- Le mouvement citoyen et solidaire Bouge Ton Coq est un modèle de « guichet unique » qui vise à réunir des fonds pour les projets associatifs et d'intérêt général des villages en s'appuyant sur le don citoyen, la subvention publique et le mécénat d'entreprise. Bouge Ton Coq donne un coup de pouce aux nouveaux Épis en milieu rural (ville de maximum 3500 habitants) en offrant une subvention de 1100 €. www.bougetoncoq.fr

CRÉONS DES ÉPICERIES ASSOCIATIVES !
70 ÉPICERIES EXISTENT DÉJÀ...



20 000 VILLAGES N'ATTENDENT QUE NOUS !
Qu'est-ce qu'on attend?



DÉVELOPPER LES COMMERCES ITINÉRANTS AVEC « MON P'TIT CAMION »



Présentation du contexte

Mon P'tit Camion est une association qui œuvre au développement des services ambulants en milieu rural. Installé en Bretagne, il accompagne les porteurs de projets dans la mise en place de leur activité mais aussi les collectivités à la recherche de solutions pour maintenir les services de proximité.

Comme l'explique Alexandre, le fondateur de Mon P'tit camion, « en milieu rural, les services sont souvent éloignés et la voiture reste le meilleur voire l'unique moyen d'y accéder. Pour les usagers, cette accessibilité est d'autant plus difficile pour les personnes isolées, les seniors, les personnes

en situation de handicap, les familles monoparentales... Le service ambulant est une réponse concrète aux besoins des habitants, et à moindre coût. La plupart des services ambulants, qu'ils soient marchands ou non marchands, sont adressés par des personnes engagées dans un métier de passion, avec la volonté de rendre service, d'agir pour le mieux vivre ensemble. Ces « ambulants » sont des acteurs de la vitalité des territoires. Ils nourrissent le lien social et l'engagement citoyen. Ils sont des moteurs de l'emploi local et de l'action solidaire. ■



INVERSER NOS MOBILITÉS

- c'est réduire notre dépendance à la voiture individuelle, gagner du temps, réduire notre budget transport et notre empreinte environnementale, diversifier le champ des possibles, promouvoir les circuits courts et de proximité,
- c'est amener le service au plus près des usagers,
- c'est penser les mobilités comme un outil au service de l'emploi dans les territoires.

Présentation de la démarche

OBJECTIFS

- Rendre visible la diversité des services ambulants dans les territoires et faire la preuve que le service ambulant est utile et adapté aux besoins des citoyens,
- faciliter le quotidien des commerçants ambulants,
- Engager une dynamique collective locale et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une stratégie de territoire autour des services ambulants.
- créer un agenda de services (quels services présents, dans quels lieux, à quels horaires),
- coordonner ou organiser un marché des ambulants.

ACTIVITÉS

Mon P'tit camion cible les services de restauration, d'épicerie, de bien-être, d'entretien, de loisirs, de services à la personne.

RÉALISATION DE DIAGNOSTICS DE TERRITOIRE

- Identifier les besoins des populations et leurs habitudes à l'échelle d'un bassin de vie (enquête, recensement...),
- proposer des stratégies et des plans d'action (Quels services privilégier ? Qui impliquer ? Où et quand les proposer ? Comment informer avant, pendant et après ? Quel accueil proposer ? Comment créer de l'engagement collectif ?),

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET, NOTAMMENT LES AMBULANTS ÉMERGENTS

- Définir, expérimenter et mettre en œuvre leur offre de services,
- réaliser des cartographies et portraits de commerçants (podcasts / vidéos),
- Organiser des tournées pour les commerçants (identification et réservation des sites, promotion de la tournée, réalisation de supports de communication),
- défendre leurs intérêts auprès des collectivités.

FORMATIONS MÉTIER

- Devenir commerçant ambulant,
- développer une franchise dans le cadre d'une coopérative.



Le service ambulant est un moteur pour la résilience de nos territoires.

Alexandre, fondateur de Mon p'tit camion

RÈGLES D'OR

- Identifier les besoins des populations et connaître son territoire
- Expérimenter, convaincre par l'exemple
- Favoriser les liens entre les ambulants et les collectivités locales

POUR ALLER PLUS LOIN

Mon P'tit camion : 06 08 05 10 35 - contact@monptitcamion.fr
Cartographie et ressources en ligne : monptitcamion.fr

5

REVITALISER son territoire

- **OUTIL 1** Bâtir collectivement avec « les Villages du Futur » p. 61
- **OUTIL 2** Renforcer les services ruraux en centre-bourg avec « Petites villes de demain » p. 63
- **OUTIL 3** Moderniser l'accès aux services avec « la démarche SMART » p. 66
- **OUTIL 4** Imaginer un tiers-lieu avec une « démarche citoyenne et coopérative » p. 69



BÂTIR COLLECTIVEMENT AVEC « LES VILLAGES DU FUTUR »

(Source : Pays Nivernois Morvan - paysnivernaismorvan.fr/les-villages-du-futur)

Présentation du contexte

Le monde rural est un terreau fertile, riche d'espaces d'expérimentations et de réinventions économique, sociale et culturelle. Devenus multifonctionnels (et plus seulement agricoles), les territoires ruraux sont habités par des personnes aux parcours multiples et aux cultures diverses qui les façonnent à leur manière, suscitent de nouvelles envies et de fortes attentes.

Convaincu que **les villages ont un avenir et qu'une partie des défis actuels trouveront leurs solutions dans les campagnes**, le Pays Nivernais Morvan recherchait une façon

d'agir qui s'affranchisse des résignations ou des routines. En 2015, portés par cette conviction commune, élus, habitants et agents publics, accompagnés par des équipes professionnelles, ont travaillé ensemble pour **imaginer et bâtir collectivement « les Villages du Futur »**. Inédite à cette échelle en France, **la démarche, qui concerne 14 villages**, s'appuie sur des méthodes de travail participatives, centrées sur les besoins et les spécificités du territoire. ■

Présentation de l'outil

OBJECTIF

Revitaliser les services ruraux grâce à la participation citoyenne et la coopération

DÉMARCHE

LES ACTEURS

Les villages volontaires sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire, composée de designers de services, d'architectes, d'urbanistes (aguerris aux territoires ruraux), de paysagistes, de sociologues, qui aident les habitants et les acteurs publics à porter un regard neuf sur leur terrain de vie.

Les habitants, les acteurs économiques et associatifs sont sollicités pour s'exprimer, contribuer et agir localement et durablement.

LA MISE EN ŒUVRE

Le projet est imaginé, animé et construit pendant 6 à 9 mois avec les habitants.

Il s'agit moins de créer de nouveaux équipements ou dispositifs publics que d'amener les habitants à se projeter dans la vie qu'ils souhaiteraient pouvoir vivre. Une fois ces visions élaborées, nous cherchons les balises et les solutions qui leur permettent de devenir bien réelles.



Villages du futur : amener les habitants à se projeter dans la vie qu'ils souhaiteraient pouvoir vivre.



LES RÉSULTATS

Chaque opération permet de produire un plan d'aménagement, d'usages et de services, conjuguant vision d'avenir, projets concrets et jalons de court, moyen et long terme - cette programmation pouvant être mise en œuvre sur 5 à 10 ans.

Des résultats concrets commencent à être visibles aujourd'hui au sein des villages : ouverture de boutiques, façades ravivées, aménagements et usages de place testés avant les installations ou travaux définitifs, création de

logements seniors, chantiers collectifs de peinture de volets... Au-delà des 14 communes déjà engagées et accompagnées, le Pays Nivernais Morvan apporte aujourd'hui son soutien aux nouveaux villages qui veulent se lancer dans la démarche et propose de nouvelles formes d'accompagnement qui répondent aux besoins spécifiques de très petites communes et des villages volontaires dans la mise en œuvre de projets en faveur de la transition écologique.



RÈGLES D'OR

- Accompagner une ruralité en mouvement, créative et dynamique.
- Appuyer une approche globale de revitalisation/dynamisation de villages, dans un esprit d'innovation et de mobilisation de l'énergie citoyenne en mobilisant des moyens à l'animation de la démarche.
- Accompagner des projets de villages issus des besoins locaux, dans un esprit ascendant et volontaire.
- Conduire une démarche d'expérimentation : avancer progressivement mais dans la durée, tester de nouvelles méthodes.

POUR ALLER PLUS LOIN

• En savoir plus sur les Villages du futur : Pays Nivernais Morvan, 1 rue du Petit Fort 58 800 CORBIGNY - Tél. 03 86 22 45 51 pays@nivernaismorvan.net - paysnivernaismorvan.fr

• Appel à projet « Village du futur », lancé par la région Bourgogne Franche Comté en 2020. Une dizaine de villages de moins de 3 500 habitants, qui ne bénéficient pas des dispositifs régionaux d'appui à la revitalisation, sont accompagnés par une équipe d'ingénierie pluridisciplinaire qui a pour missions d'accompagner l'émergence et la définition des projets et de favoriser la mise en réseau et les dynamiques d'échanges de bonnes pratiques et d'expériences. www.bourgognefranche.comte.fr

RENFORCER LES SERVICES RURAUX EN CENTRE-BOURG AVEC « PETITES VILLES DE DEMAIN »



Présentation du contexte

La commune nouvelle de Plœuc-L'Hermitage est née au 1er janvier 2016 de la fusion des communes déléguées de Plœuc-sur-Lié et de L'Hermitage-Lorge et compte 4121 habitants. Elle fait partie des 32 communes qui composent Saint-Brieuc Armor Agglomération. Elle profite d'une dimension départementale évidente grâce à son emplacement stratégique au cœur des Côtes d'Armor sur l'axe Saint-Brieuc - Loudéac, avec un rayonnement quotidien pour les habitants de plusieurs communes des intercommunalités voisines. Le centre-bourg de la commune de Plœuc-sur-Lié possède un appareil commercial complet, quoique fragile, voire en difficulté, et par ailleurs une forte

densité d'équipements spécifiques d'une ville centre avec 30 équipements de proximité et 20 équipements intermédiaires (collèges, écoles, équipements culturels et sportifs, Maison des Services au Public, pôle de proximité pour les services de l'agglomération, etc.).

Afin d'anticiper les changements de société (vieillesse de la population, exode des jeunes, enjeu de mobilité, etc.), la commune s'est engagée dans une démarche de dynamisation de son centre-bourg en 2019, notamment en répondant à l'appel à projet régional « Dynamisme des centres-villes et centres-bourgs ».

Présentation de la démarche et des dispositifs

OBJECTIFS

Pour dynamiser le centre-bourg, l'équipe municipale a défini un programme global d'actions autour de 6 axes :

- reconquérir l'habitat en centre-bourg et développer un parcours résidentiel pérenne,
- renforcer le commerce en centre-bourg en maintenant le tissu économique et commercial présent sur la commune, et dans le centre-bourg en particulier,
- privilégier un espace public vivant et durable,
- faire de la culture, du sport et plus largement de la dynamique associative un levier du développement du territoire,
- conforter les services publics,
- maintenir une double centralité et leur complémentarité dans le cadre de la commune nouvelle.

MISE EN ŒUVRE

Plœuc-L'Hermitage a été lauréate de l'appel à projet 2019 « Redynamisation des centres-villes et bourgs ruraux » et s'est vue attribuer une aide de 600 000 € pour mener à bien 5 projets au bénéfice de son territoire à savoir :

- La requalification multimodale de 3 rues en centre-bourg, appelé « Óla GavelineÓ »,
- La mise en place expérimentale d'un service de 3 voitures électriques en autopartage,
- Le déménagement de l'école de musique communautaire en centralité,

- L'implantation d'un boulodrome en centralité,
- Le financement d'un poste d'ingénierie dédié au projet de dynamisation.

Dans le prolongement de cette démarche, les élus de Plœuc-L'Hermitage ont souhaité prendre activement part à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multisite, portée par Saint-Brieuc Armor Agglomération et associant leur commune à celles de Saint-Brieuc et de Quintin. L'ORT, initié par l'État dans le cadre de la loi ELAN (article L302-2 du code de la construction et de l'urbanisme), doit permettre de :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques,
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien, dispositif de réhabilitation de l'habitat ancien par l'investissement locatif,
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multisite,
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Par ailleurs, la commune est également investie dans des projets de coopération transfrontalière, en prenant activement part à plusieurs programmes européens et bénéficie du partage d'expériences pour la mise en œuvre des approches et des stratégies « smart villages » à travers toute l'Europe.

La commune a également été intégrée au dispositif « Petites villes de demain » qui, tout en valorisant les actions passées et futures pour la dynamisation de son centre-bourg permet d'appuyer l'engagement soutenu et régulier mis en œuvre par les acteurs locaux pour dynamiser leur

territoire, pourtant encore fragile, et d'y conforter davantage la place des services publics de proximité.

Enfin, afin de conforter encore davantage sa capacité d'ingénierie, la commune a procédé au recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA). Ce dispositif, proposé par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) vise à favoriser le recrutement des jeunes âgés de 30 ans maximum, et pouvant attester d'un niveau de diplôme minimum de bac + 2, pour leur permettre d'acquérir une expérience de 12 à 18 mois en collectivités, sur des projets de développement du territoire. ■



© Le Télégramme



Définir un projet de territoire sur le long terme en associant les acteurs locaux.

TÉMOIGNAGE DE THIBAUT GUIGNARD, MAIRE DE PLÈUC-L'HERMITAGE :



« À travers le projet multithématique que porte notre Conseil Municipal, nous avons souhaité engager une réelle dynamique pour assurer l'avenir de notre commune et renforcer sa vocation de pôle intermédiaire dans le département. Cette démarche ne s'arrête pas simplement au développement de projets innovants sur le territoire, mais elle s'inscrit

dans une démarche plus globale : utiliser les nouveaux outils réglementaires proposés par les services de l'État, notamment dans le cadre de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), s'appuyer sur « la boîte à outils » dédiée du dispositif « Petites Villes de Demain », sécuriser le financement de nos projets et prospecter de nouvelles sources de financements pour agir, finalement au service des habitants de notre commune mais également des habitants du bassin de vie. »

RÈGLES D'OR

Il est important, dans une démarche de dynamisation d'un centre-ville ou d'un centre-bourg, de définir un projet de territoire sur le long terme, en associant l'ensemble des acteurs locaux : habitants, acteurs publics locaux, opérateurs privés, commerçants et artisans, responsables d'associations, personnes publiques associées (responsables des communes voisines, agglomération, ...).

Il convient également d'appréhender la démarche de dynamisation non pas seulement sous un aspect urbanistique ou commercial, mais de prendre en considération des leviers propres au territoire (leviers culturels, sportifs, accessibilité, etc.). Le projet global doit concourir à un sentiment de bien vivre ensemble sur son territoire.

Enfin, pour sécuriser ce type de projet global, il est primordial de se doter de moyens humains dédiés au bon déroulement des opérations.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Catalogue de ressources ESS** pour les Petites villes de demain (l'ESS au service de la revitalisation des territoires), réalisé par l'AVISE avec le soutien de l'ANCT, Juin 2021.
- **Projet « Erasmus rural »** : mené par l'association InSite, ce dispositif accompagne les petites communes rurales dans la mise en place de missions de volontariat au service des initiatives locales, culturelles, sociales et environnementales. L'association s'appuie sur le dispositif des jeunes volontaires en service civique pour proposer aux communes et porteurs de projets ruraux un accompagnement sur mesure.

• www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/impliquer-la-population-dans-les-projets-de-smart-villages



© RHP/ESS



MODERNISER L'ACCÈS AUX SERVICES AVEC « LA DÉMARCHE SMART »

Présentation du contexte

La démarche SMART consiste à mettre en œuvre des pratiques innovantes de coopération, de solidarité, de participation citoyenne (depuis la conception des projets jusqu'au fonctionnement des services) et de mobilisation du numérique afin d'apporter des solutions aux défis actuels des zones rurales : transition énergétique, mobilité, alimentation, éducation, santé, emploi...

Dans le domaine des services, de nombreuses expérimentations ont été menées en France et en Europe. C'est le cas en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur où, convaincue du potentiel du numérique pour contribuer au développement et au désenclavement des territoires ruraux, la Région a pris

l'initiative d'engager une démarche « Smart ruralité ». Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Smart Région » qui vise à faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'une des grandes régions européennes en matière d'innovation et d'expérimentation dans le numérique. Une première expérimentation a été menée sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon en 2018-2019 avec le concours actif de l'EPCI et de l'Agence de Développement, mais aussi en association avec l'État et le Département. Au terme de l'expérimentation, les partenaires du projet ont élaboré un guide méthodologique à destination des territoires ruraux intéressés par la démarche. ■



Présentation de la démarche

OBJECTIF

Bâtir des « territoires intelligents » (ou « smart territoires »), capables de tirer le meilleur parti des technologies numériques pour délivrer aux habitants et visiteurs des services optimisés répondant aux enjeux de développement économique et durable.

MISE EN ŒUVRE

Un important travail de concertation, de synthèse et de programmation a été réalisé pendant un an sans prestataire, sans assistance à maîtrise d'ouvrage, et donc sans budget dédié, à partir de l'engagement et des travaux des acteurs du territoire. Objectif de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon : mieux anticiper et maîtriser l'avenir numérique du territoire !

LES MOMENTS CLÉS DE LA DÉMARCHE

- **La mobilisation** de l'ensemble des partenaires et la mise en place des instances de gouvernance et de suivi.
- **Le portrait du territoire** réalisé par l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence.
- **Les groupes de travail thématiques**, dont l'un consacré aux services (objectif : identifier - dans les domaines de la santé, de la mobilité et de l'éducation - les services essentiels pour l'utilisateur susceptibles d'être améliorés grâce aux outils numériques). Démarche partagée et co-construite avec les acteurs du territoire.
- **La définition d'axes stratégiques** et de priorités de couverture numérique pour le territoire.
- **Le choix d'un plan d'actions** resserré et rapidement opérationnel.
- **Des coopérations engagées** avec d'autres territoires qui mènent des démarches similaires. ■

COMMENT FAIRE SI...

LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS À RETENIR

- **La connectivité du territoire** passe par une démarche pro-active du territoire, et donc un partenariat fort à construire avec l'opérateur en charge des travaux.
- **Le rôle de l'Agence de Développement** des Alpes de Haute-Provence est essentiel car elle est garante de l'adéquation entre attentes, stratégie et projets du territoire, sur la base d'un diagnostic préalable.
- **Il faut trouver le format adapté** pour mobiliser les acteurs du territoire et tester plusieurs solutions en fonction des objectifs et des productions attendues.
- **La démarche doit rester pragmatique et concrète** pour intéresser la population, à valoriser aussi au niveau local (presse, site Internet de la collectivité et des partenaires ...).
- **Trouver la bonne échelle de mise en œuvre de certaines actions** (plateformes), en mutualisant les efforts et en optimisant les moyens possibles.
- **Assurer une veille constante** sur les financements et les appels à projets, budgéter les financements nécessaires.
- **Il faut tenir compte du contexte local** et des contingences politiques, bien préparer en amont les réunions et s'assurer de la présence des acteurs clés.
- L'expérimentation a favorisé les interactions entre les acteurs du territoire et le partage d'expériences avec d'autres territoires.



RÈGLES D'OR

- En amont : désigner un élu référent au sein de la collectivité ; bien calibrer les besoins humains et financiers pour piloter la démarche en interne.
- Fédérer et mobiliser tous les acteurs concernés du territoire.
- Élaborer un diagnostic prospectif de transformation numérique, via une cartographie des données essentielles et la constitution d'un « observatoire ». Prévoir d'actualiser le diagnostic au fur et à mesure de l'avancée du projet.
- S'appuyer sur les ressources disponibles et compléter par des ateliers ciblés afin de bien faire émerger les besoins des acteurs du territoire.
- Proposer un plan d'actions conciliable avec les dispositifs d'aides existants et trouver les porteurs de projets.

Mais comme le souligne le Réseau rural régional de Provence Alpes Côte d'Azur, « *il n'existe pas de mode opératoire idéal. C'est à chaque territoire de trouver le mode de fonctionnement qui lui convient. L'expérience a démontré que l'implication et le dynamisme d'un noyau d'acteurs clés du territoire peut donner l'impulsion suffisante à engager la dynamique et garantir son bon déroulement.* »

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Guide méthodologique** : mener un projet de transformation numérique en zone rurale, l'exemple de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon.
reseau-rural.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/gestion_documentaire/Actualites/Guide_Smart_ruralite_Alpes_Provence_Verdon.pdf
- **Le projet « smart villages »** co-piloté par l'ADRETS et financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Espace Alpin : vise à favoriser la transition numérique des villages dans les zones de montagne. Ce projet propose un espace de ressources sur les smart villages.
adrets-asso.fr/?SmartVillages
- **Revue de l'ENRD « Smart Village : revitaliser les services ruraux » (2018)**.
enrd.ec.europa.eu/publications/eu-rural-review-26-smart-villages-revitalising-rural-services_fr
- **L'étude « Smart countryside »** en Finlande analyse les défis auxquels sont confrontées les zones rurales du pays ainsi que les opportunités offertes par la numérisation. Elle passe en revue une série de recommandations visant à améliorer les innovations numériques au bénéfice des services ruraux.
enrd.ec.europa.eu/publications/smart-villages-smart-countryside-study_fr
- **L'initiative « Villages numériques »** en Allemagne vise à mettre au point des solutions numériques pour les services ruraux dans trois villages pilotes, dans l'État de Rhénanie-Palatinat.
- **Smart Village Compass** : exemple d'une coopération transnationale Hongrie-Slovaquie autour de l'accès aux services.
www.fi-compass.eu/publication/brochures/supporting-rural-infrastructure-and-smart-villages-development
accessr.eu/en/projets/smart-communities-2-0-how-to-be-smart-in-the-countryside/
- **Les contrats de réciprocité « ville-campagne » (France)** : expérimentés depuis 2015, ces contrats ont pour objectif de dépasser les logiques d'opposition entre territoires en encourageant les complémentarités et les coopérations entre les espaces ruraux, périurbains et urbains, afin d'assurer un meilleur niveau d'équipements et de services au bénéfice de larges territoires.
www.cohesion-territoires.gouv.fr/
- **Contrat de réciprocité entre Brest métropole et le Pays Centre Ouest Bretagne**.
www.centre-ouest-bretagne.org/Structure-Pays/Ses-contrats/Contrat-de-reciprocite-avec-Brest-Metropolez

IMAGINER UN TIERS-LIEU AVEC UNE « DÉMARCHE CITOYENNE ET COOPÉRATIVE »



(Source : La Compagnie des Tiers-Lieux (<https://github.com/le-poplabs/cahier-activite-tiers-lieux>))

Présentation du contexte

- Vous avez entendu parler des tiers-lieux, et vous voulez en savoir plus sur leurs différentes « fonctions » ?
- Vous avez visité un tiers-lieu existant, et vous souhaitez savoir si ce lieu peut être préfigurateur de votre projet ?
- Vous souhaitez mettre toutes vos compétences au bénéfice de votre structure, et vous vous demandez quelle est la plus-value à apporter à l'existant ?
- Vous avez la volonté ou la mission de développer votre lieu afin de proposer de nouveaux services et accueillir / toucher d'autres publics ou élargir votre public ?
- Vous voulez répondre à un appel à projet pour faire évoluer votre lieu ?
- Vous faites partie d'un réseau et souhaitez monter en compétences pour mener à bien votre projet ?
- Vous avez identifié des besoins sur le territoire : comment y répondre ?
- Vous souhaitez un accompagnement pour construire votre projet ?
- Vous souhaitez trouver des partenaires pour avancer dans votre projet ?

Ce cahier d'activités, proposé sous licence Creative Commons, s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent découvrir ou enrichir leur culture des tiers-lieux. Que vous soyez résidents, novices, curieux ou en pleine élaboration de votre projet, ce livret rassemble les questions à se poser aux différentes étapes du projet. Voici ici un extrait du cahier d'activités et une sélection d'outils proposés.

“

Chaque tiers-lieu est unique. L'important est d'expérimenter !

Présentation de l'outil

OBJECTIF

Cet outil n'a pas vocation à apporter des réponses toutes faites, mais plutôt vous aider à vous poser les bonnes questions. Parce que chaque tiers-lieu est unique par le projet qu'il porte et la communauté qu'il réunit, il vous permet de dessiner une carte menant à celui qui vous ressemble.

MOYENS

Pour utiliser ce cahier, vous avez juste besoin de crayons, de Post-it et d'une envie de vous lancer dans l'aventure. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Vous pouvez être en solo derrière le crayon, mais le voyage sera forcément collectif au final. Pour vous aider dans votre démarche, en complément d'activités pratiques et progressives, vous trouverez des ressources, des exemples, des témoignages (voir cahier complet, disponible en ligne).



DÉMARCHE**LES DIFFÉRENTES ÉTAPES EN AMONT****Activité 1 : dessinez votre tiers-lieu !**

Comment imaginez-vous aujourd'hui votre futur tiers-lieu ? Quelles sont ses fonctions ? Comment s'organisent les espaces ?

Activité 2 : avez-vous pensé à analyser votre territoire ?

Identifier les logiques mises en œuvre sur votre territoire (dynamique ascendante et descendante) et les ressources sur lesquelles vous appuyer.

Activité 3 : pourquoi voulez-vous devenir un tiers-lieu ?

Plusieurs réponses possibles parmi une liste proposée.

Activité 4 : quelles sont les valeurs partagées ?

Deux outils : la scierie des valeurs (un outil pour clarifier les valeurs communes d'un collectif) et l'Abrifeste (format utilisant la métaphore de l'arbre pour s'aligner collectivement sur des objectifs et des fonctionnements communs. Il permet de trouver une zone de valeurs communes tout en gardant aussi les valeurs propres à chacun).

Activité 5 : construisez votre communauté avec les Picto Cubes.

Identifier les compétences et savoir-faire dont vous avez besoin.

Activité 6 : vos ressources existantes

À partir de l'existant, imaginez et réinventez votre lieu !

Activité 7 : nos intérêts communs

À partir de vos centres d'intérêts, imaginez un lieu qui vous ressemble !

Activité 8 : aménager - placez les curseurs

Réfléchir aux modalités d'occupation et de travail au sein du lieu, c'est commencer à aménager l'espace pour répondre aux besoins d'une communauté et non l'inverse.

Activité 9 : aménager - posez les cloisons

L'exercice sera répété plusieurs fois (placez d'abord un mur, puis deux, puis trois... À chaque fois, indiquez le nom de l'espace, sa capacité d'accueil et quelques mots-clés pour en décrire l'ambiance).

LES ÉTAPES CLEFS D'UN LIEU EN ACTIVITÉ**Activité 10 : définir les modalités d'accueil du tiers-lieu**

Trois questionnements : Dans votre tiers-lieu, on est accueilli par... / Si je viens pour la première fois vous rendre visite, qu'est-ce que l'on me raconte en premier ? / Je suis un utilisateur régulier, si j'ai un souci ou une demande particulière, je m'adresse à...

Activité 11 : et dedans, qu'est-ce qu'on y fera ?

Entourez les pictogrammes du schéma proposé pour décrire les activités que vous imaginez dans votre lieu.

Activité 12 : le parcours utilisateur

Construire une carte du parcours client (Customer Journey Map) qui permette à tout nouvel utilisateur de comprendre comment fonctionne le lieu.

Activité 13 : lister les dépenses et recettes

Quelles sont les dépenses et les recettes mensuelles du lieu ? Quelles peuvent être les recettes exceptionnelles du lieu, notamment à l'occasion du lancement du lieu ? Faut-il louer ou acheter son lieu ?

Activité 14 : définir son modèle économique

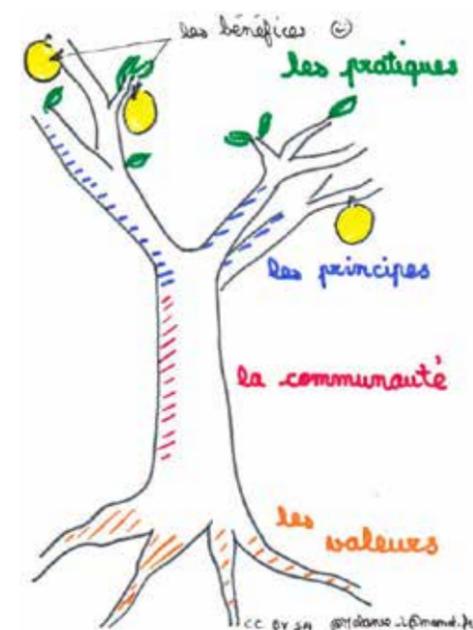
(Voir Focus ci-dessous).

Activité 15 : ancrage réseau

Quelles sont les ressources utilisées par la communauté qui peuvent être partagées en dehors de la communauté ? Existe-t-il un réseau de tiers-lieux sur mon territoire ?

Activité 16 : ancrage territorial

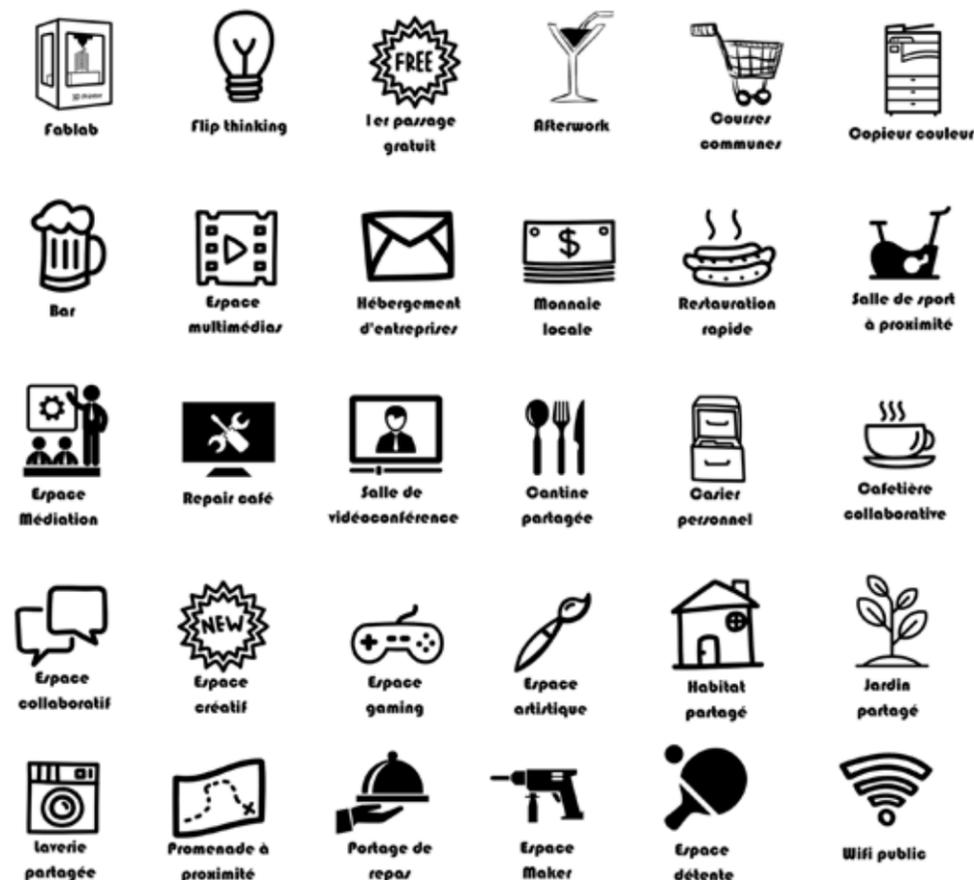
Qui sont les acteurs de notre territoire ? Décrivez le profil (en mode persona) des différentes entités qui vous entourent.

Activité 17 : re-dessinez votre tiers-lieu**FOCUS SUR... L'ACTIVITÉ 4****La scierie des valeurs et l'Abrifeste**

CONSIGNE : sur un paperboard dessiner un arbre. Prévoir plein de post-it pour lister les idées.

- placer sur les racines les valeurs mentionnées au préalable par la scierie des valeurs,
- sur les branches, indiquer les principes de fonctionnement (ils viennent renforcer les valeurs),
- les feuilles servent à lister les pratiques,
- les fruits servent à lister ce que l'on souhaite obtenir.

Lister individuellement sur des post-it les principes, pratiques et souhaits puis mettre en commun et échanger pour s'aligner collectivement.

FOCUS SUR... L'ACTIVITÉ 11**Les pictogrammes d'activités**

ONGLET 5
OUTIL 4

FOCUS SUR... LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique, c'est la logique générale de fonctionnement économique du lieu. Tous les lieux ont une dimension économique, même ceux qui n'utiliseraient pas de monnaie (le troc, c'est de l'économie), même ceux qui sont financés à 100% par les acteurs publics et dont les services sont « gratuits » pour leurs utilisateurs. Ce sont juste des modèles économiques différents. On peut distinguer l'économie marchande « classique » (vente de biens ou de services), l'économie de redistribution (subventions permettant de financer des services gratuits ou moins chers que l'offre du marché) et l'économie de réciprocité (don / contre-don basé ou non sur le temps).

Le modèle économique n'est pas induit par le statut juridique. Par exemple, une association peut avoir une activité marchande (mais non lucrative), une entreprise sociale peut bénéficier de financement public et opter pour la non-lucrativité. Ce modèle économique n'est sans doute pas le point de départ de l'activité, mais c'est une traduction économique de cette activité. Votre modèle économique d'aujourd'hui est peut-être différent de celui qui correspond à l'activité à laquelle vous aspirez.

La question du modèle économique consiste à définir quels sont les services rendus, et qui finance ces services : est-ce l'utilisateur/client en direct, est-ce un financeur public ou privé, est-ce une solution mixte ? Dans tous les cas, il est intéressant de définir les produits, leur valeur (qui dépasse le prix de vente), et de penser ces produits pour les usagers, bref mettre un peu de marketing dans l'affaire... ■

RÈGLES D'OR

- La raison d'être et le sens d'un projet sont déterminants pour le succès d'un projet de tiers-lieu.
- L'aménagement de l'espace d'un tiers-lieu doit être le reflet de votre communauté.
- La question de l'accueil est souvent le reflet de la dynamique insufflée dans la communauté.
- L'important, c'est de démarrer MAINTENANT, d'expérimenter et de recommencer !

POUR ALLER PLUS LOIN

- Ce cahier a été réalisé en 2017 à Lille par 13 contributeurs de la communauté des Tiers-Lieux (devenue la Cie des Tiers-Lieux (compagnie.tiers-lieux.org/)). Ce travail est mis à disposition sous licence Creative Commons (CC BY-SA 4.0) *
- Guide « Comment créer un tiers-lieu rural ? », réalisé par Familles Rurales en collaboration avec la coopérative des tiers-lieux.
- Rapport « Nos territoires en action : dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir », 2021, France Tiers-Lieux
- La Fruitière Numérique, un tiers-lieu dédié au numérique à Lourmarin dans le Var (2/3 d'auto-financement pour le fonctionnement) www.lafruitiere numerique.fr





ASSOCIATION LEADER FRANCE
p/o Mairie de Plœuc-L'Hermitage
Place Louis Morel
22150 Plœuc-L'Hermitage

leaderfrance.fr
accessr.eu